



Atlas départemental des paysages de l'Allier

Carnet d'ensemble



SOLOGNE BOURBONNAISE



Atlas réalisé par le bureau d'étude EPODE

Rédaction : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Caroline QUAY-THEVENON, paysagiste-conceptrice ; Vicky BRETAUDEAU, paysagiste-conceptrice ; Margaux GODFRIN, urbaniste-géographe

Cartes : Lucie BERTRAND, géomaticienne

Illustrations, graphisme et mise en page : Auriane RUL, paysagiste-conceptrice ; Félix BOUFFANDEAU, graphiste

Atlas porté et financé par le Département de l'Allier avec le concours de l'Etat

Projet piloté par le Département de l'Allier (service environnement), en lien avec un comité technique associant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction départementale des territoires (DDT) de l'Allier, l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Allier et le Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de l'Allier

2025

PRÉAMBULE	4
FICHE D'IDENTITÉ	5
Quelques chiffres	5
Occupation du sol	6
Motifs paysagers et ambiances caractéristiques	7
Premier aperçu des valeurs paysagères	8

Partie 1 : Approche historique et patrimoines

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE	10
Des atouts naturels et paysagers favorisant l'installation de la bourgeoisie	10
Une activité agricole en constante mutation	11
Des ressources naturelles à l'origine de l'identité architecturale	13

PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX	14
La brique polychrome, un matériau de construction patrimonial et identitaire	14
Une multitude de châteaux, un patrimoine bâti protégé	14
Un patrimoine naturel riche, centré sur les zones humides	14

Partie 2 : Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE	18
Une grande plaine aux vallonnements discrets	18
De nombreux étangs et cours d'eau	19
BOISEMENTS & ESPACES NATURELS	21
Un équilibre entre espaces ouverts et boisements	21
L'omniprésence du boisement, entre petits bois et grandes forêts	21

AGRICULTURE.....23

Une terre de pâturages et de cultures céréalières..... 23

Un bocage diffus et partiel 24

URBANISATION & INFRASTRUCTURES26

Une urbanisation patrimoniale et dispersée..... 26

... transformée à l'ouest par l'influence moulinoise 27

Un territoire traversé par un axe d'envergure nationale et maillé de dessertes locales 28

Partie 3 : Valeurs et enjeux.....30

Valeurs paysagères..... 31

Enjeux paysagers..... 33

Partie 4 : Unités paysagères.....34

SOLOGNE DU VAL D'ALLIER37

Motifs et ambiances paysagères 38

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères 42

Objectifs de qualité paysagère 46

SOLOGNE LIGÉRIENNE ET VALLÉE DE L'ACOLIN47

Motifs et ambiances paysagères 48

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères 52

Objectifs de qualité paysagère 55

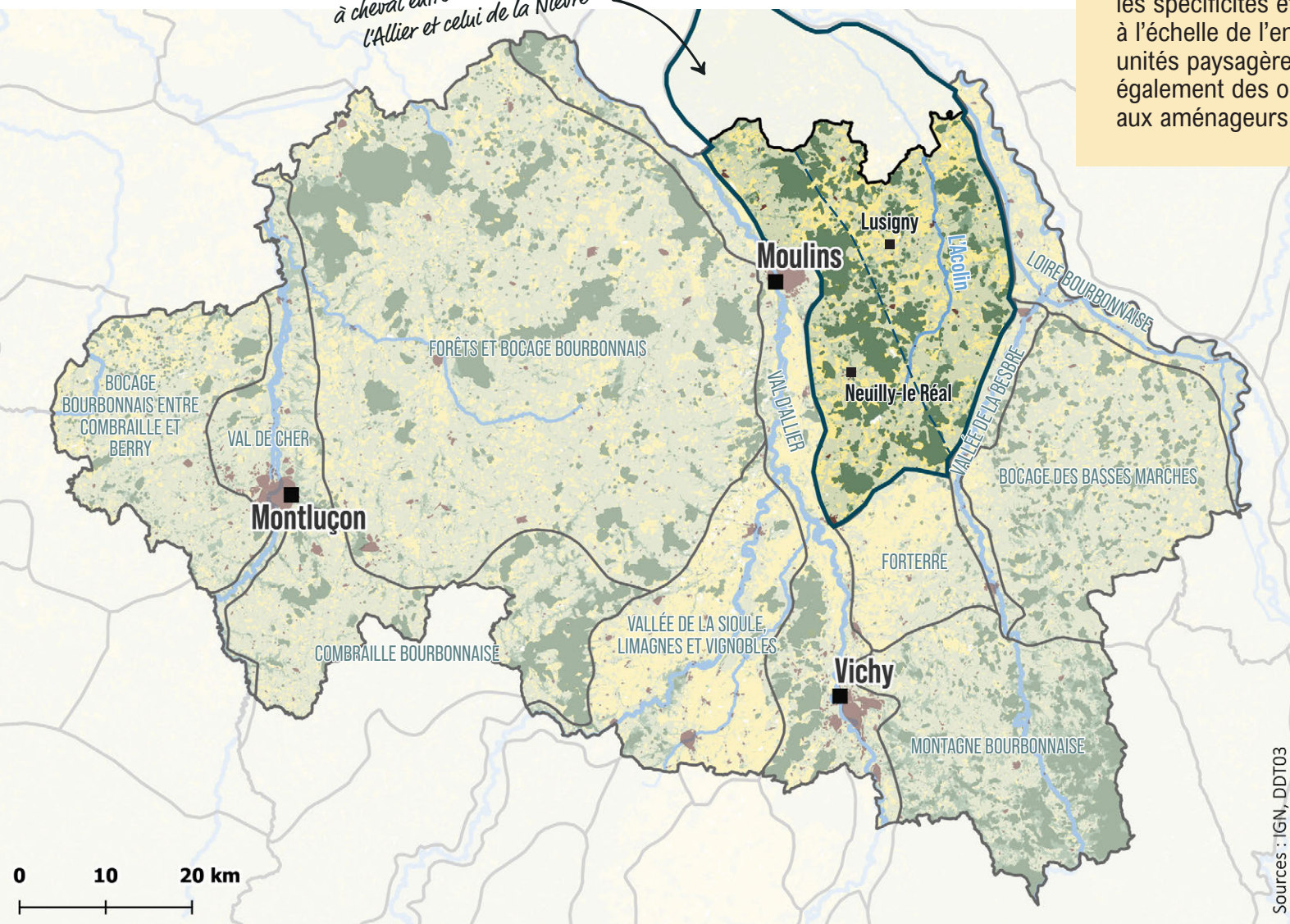
Bibliographie.....57

PRÉAMBULE

Ce carnet fait partie des **12 carnets d'ensembles paysagers** qui constituent, en plus d'un **carnet départemental**, l'Atlas des paysages de l'Allier.

Chacun de ces carnets vise à décrire, mettre en exergue les spécificités et faire connaître les paysages bourbonnais, à l'échelle de l'ensemble paysager ainsi qu'à l'échelle des unités paysagères qui le composent. Ces carnets constituent également des outils d'aide à la décision, destinés aux élus et aux aménageurs.

la Sologne bourbonnaise se trouve à cheval entre le département de l'Allier et celui de la Nièvre



Situé au nord-est du département, entre val d'Allier et val de Loire, la Sologne se caractérise par une topographie de faible amplitude, entre vallées ouvertes et hauteurs boisées, ponctuée de nombreux étangs. L'élevage domine mais le bocage, caractéristique et souvent associé aux parcelles pâturées dans l'Allier, est ici très diffus. Le bâti est rare, dispersé et patrimonial, participant à l'identité très rurale de cet ensemble paysager.

Deux unités paysagères composent cet ensemble, la « Sologne du Val d'Allier » et la « Sologne ligérienne et vallée de l'Acolin ».

FICHE D'IDENTITÉ

Quelques chiffres



© CDD03

- * **SUPERFICIE :** environ 870 km²
- * **DENSITÉ DE POPULATION :** environ 23 hab/km² * (46 hab/km² pour le département)
- * **INTERCOMMUNALITÉS :** CA Moulins Communauté, CC Entr'Allier Besbre et Loire
- * **VILLES ET VILLAGES PRINCIPAUX :** Lusigny, Thiel-sur-Acolin, Trévol, Neuilly-le-Réal...
- * **COURS D'EAU :** l'Abron, l'Ozon, l'Acolin, le Luzeray...
- * **ALTITUDES :** 309m max (forêt des Mouzières) / 254m en moyenne / 196m min (le Moulin Neuf, dans le val d'Allier)
- * **LIMITES :** Val d'Allier à l'ouest, Vallée de la Loire et vallée de la Besbre à l'est, Forterre au sud (changement clair d'ambiance paysagère et de topographie), limite départementale de la Nièvre au nord (ensemble qui se prolonge dans ce département)

*densité calculée à partir des données Filosofi 2017 de l'INSEE (carreaux de 200m) sur l'ensemble des communes comprises totalement ou partiellement dans l'ensemble paysager

Occupation du sol

Sources : Corinne Land Cover (2018) et IGN (traitement Epode)

Prairies et bocage
46%

Forêts et
boisements
26%

POUR COMPARAISON : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Prairies et bocages	51%
Forêts et boisements	23%
Cultures	20%
Espaces urbanisés	3%
Eau	1,5%
Autre	1,5%

Cultures
23%

Espaces
urbanisés
2%

Eau
1,5%

Autre
1,5%

Motifs paysagers et ambiances caractéristiques

TOPOGRAPHIE PLANE

Le relief plat est caractéristique de la Sologne, marquant une forte horizontalité dans le paysage

CHÂTEAUX, VILLAGES ET HAMEAUX PATRIMONIAUX

De faible densité, la trame bâtie se fait discrète dans le paysage, mais se distingue par la présence d'un grand nombre de châteaux

ÉTANGS ET MARES

Caractéristiques du territoire, la multitude de plans d'eau ponctue les prairies et constitue des points de repère dans le paysage

FORÊTS ET BOIS

Occupant les pentes douces et les «points hauts», elles constituent un motif omniprésent et apportent localement de la verticalité dans le paysage marqué par l'horizontalité

BOCAGE RÉSIDUEL

Ponctuant certaines limites de parcelles et animant la mosaïque du paysage

PRAIRIES D'ÉLEVAGE

Occupant les zones planes et à basse altitude, elles créent de larges ouvertures sur le paysage et participent à l'identité agricole du territoire

CHAMPS CULTIVÉS

Occupant les zones planes et à basse altitude, ils créent de larges ouvertures sur le paysage et participent à l'identité agricole du territoire, tout en animant le paysage selon les saisons, en fonction des variations colorimétriques des cultures



Premier aperçu des valeurs paysagères

Valeur paysagère : Caractéristique ou singularité du territoire, qui participe à fonder l'identité de ce dernier, qui le rend familier pour ceux qui l'habitent et/ou attractifs pour ceux qui le visitent.

Ces valeurs sont issues de l'analyse et de la synthèse des composantes paysagères détaillée ci-après. Chacune de ces valeurs se retrouvera, sous la forme de son pictogramme, tout au long de l'analyse. Enfin, elles seront explicitées à la fin de cette analyse (page 31).



DOMINANCE DE L'HORIZONTALITÉ



UNE TERRE DE CHÂTEAUX



UNE MULTITUDE DE MARES ET ÉTANGS



UN ÉQUILIBRE ENTRE CULTURES ET PÂTURES



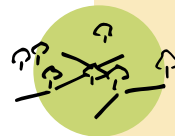
UNE TRAME BÂTIE PATRIMONIALE DISPERSÉE ET DISCRÈTE



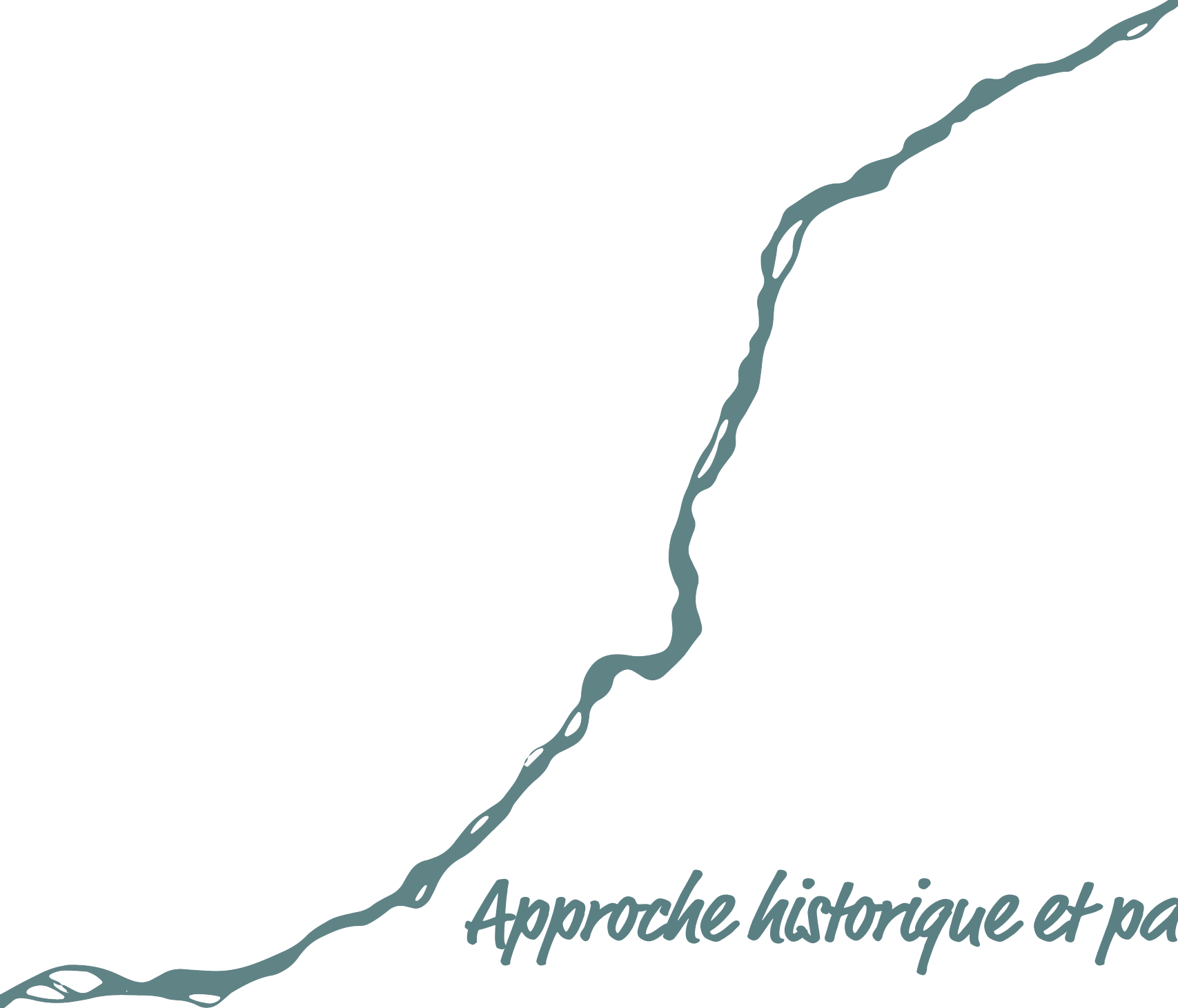
DE NOMBREUX BOIS ET FORÊTS



UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE TRADITIONNELLE FORTE



UNE TRAME BOCAGÈRE RÉSIDUELLE



PARTIE 1:

Approche historique et patrimoniales

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE HISTORIQUE

Des atouts naturels et paysagers favorisant l'installation de la bourgeoisie



Peinture s'inspirant de la Sologne, Jean Duclairoir (2012)

La Sologne bourbonnaise, appelée ainsi en raison de son relief peu marqué et de la présence de nombreux étangs et boisements, se caractérise par la rareté des centres-urbains et un habitat dispersé. Aussi, le territoire est un secteur calme donnant à voir un **paysage identitaire des campagnes françaises, une «image d'Epinal»**. Par ailleurs, le calme du secteur conjugué à l'importance des massifs boisés en font un territoire particulièrement giboyeux.

C'est dans ce contexte que les sires puis les ducs de Bourbon en font des **lieux de chasse privilégiés** et y font édifier plusieurs résidences. Parmi celles-ci figure le château de Tronçay à Chevagnes, aujourd'hui disparu. Lorsque François I^{er} en fut propriétaire, il fit édifier une nouvelle construction à l'ouest du domaine, qualifiée de maison royale. Les **mottes castrales**, encore visibles aujourd'hui dans le paysage, ont progressivement été supplantés par la multiplication des châteaux.

Les nombreux ruisseaux (dits « **filains** » ou « **gouttes** ») ainsi que le réseau d'étangs densifié par l'homme au fil du temps, marquent ce paysage d'eau. Ils ont donné lieu à la prolifération d'aménagements hydrauliques tels que des **moulins** et des dispositifs de maillerie, aujourd'hui disparus du paysage.



L'équipage des Gouttes, R. Coutisson des Bordes (début XX^{ème} siècle)



Neuilly-le-Réal - Château de l'Ecluse (delcampe.net)



Château de Chapeau (delcampe.net)



Gravures illustrants les paysages de Sologne (début XX^{ème} siècle)



«Ferme brique», archives Demangeon Perpillou (XX^{ème} siècle)

Une activité agricole en constante mutation

Malgré, la pauvreté générale des terres, caractérisées par leur irrégularité sur le plan pédologique, leur pauvreté nutritive (absence de calcaire) et leur imperméabilité, le territoire constitue une **plaine agricole d'importance**. La progression importante du **métayage** a permis de pérenniser cette activité qui façonnait de manière plus importante qu'aujourd'hui le paysage. Par exemple, les limites du parcellaires était constituées principalement de **haies vives**, parfois de **tural** (levée de terre construite avec les terres issue d'un fossé), créant des motifs caractéristiques dans le paysage.

Au **Moyen Âge** et durant le **règne des Bourbons**, le territoire est cultivé de façon «classique» : une **céréaliculture** où dominent le blé amidonnier, l'orge vêtue et le seigle. Les légumineuses ainsi que les fruits sont bien représentés, avec l'omniprésence de la vigne. Ainsi, l'agriculture est bien plus diversifiée qu'aujourd'hui, laissant imaginer des **paysages assez différents**. Les animaux, notamment le bœuf et le mouton, restent peu visibles sur les exploitations, étant davantage exploités pour leur force de travail et leur laine que pour leur viande.

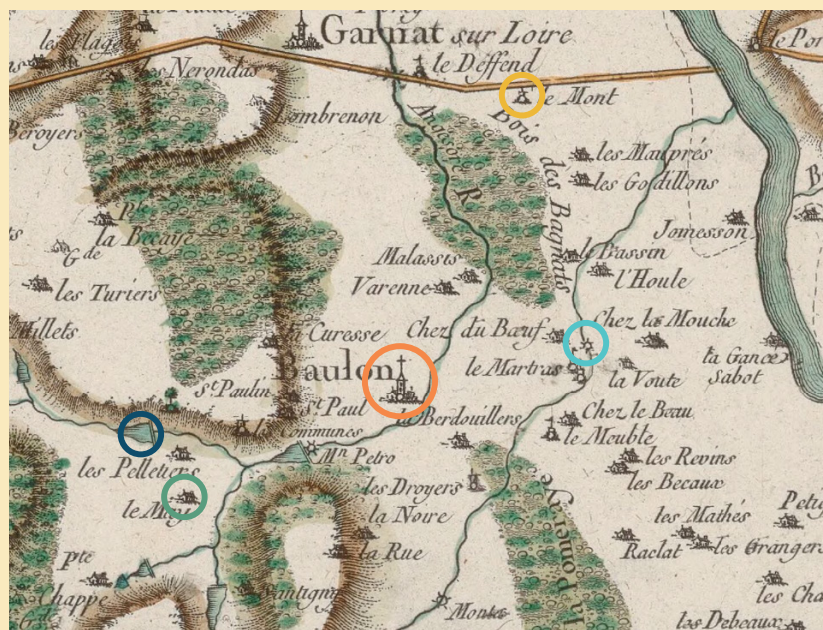
La grande crise de la fin du Moyen Âge (Guerre de Cent Ans, épidémies de peste, crise économique) ne permet pas d'exploiter les terres agricoles comme il le faudrait et elles sont délaissées. À l'aube du XVI^{ème} siècle, une fois la crise passée, de nombreux bourgeois des villes s'installent à la campagne et accaparent les terres abandonnées. Ils forment de nouveaux **domaines**, modifiant la physionomie des cultures et des paysages.

Au XIX^{ème} siècle, ont été entrepris de grands travaux de défrichage des landes et surtout d'**assainissement** afin de vaincre l'humidité des terres, les amendements calcaires et les apports d'engrais permettant la production de **céréales nobles** et le **développement des prairies naturelles** pour l'élevage des bœufs.

A partir du XX^{ème} siècle, les réformes autour des statuts du métayage (1946), la révolution industrielle et la mécanisation de l'agriculture permettent un **agrandissement progressif des terres** exploitables, un **recul du marquage des limites** du parcellaires, un **assèchement des mares** (de nouvelles sont recrées par la suite) et, au regard de la pauvreté des terres, une **progression importante de l'élevage**, notamment par l'intégration de la Charolaise.

Ainsi, **les évolutions historiques successives ont entraîné des mutations du modèle agricole du territoire et par voie de conséquence des paysages.**

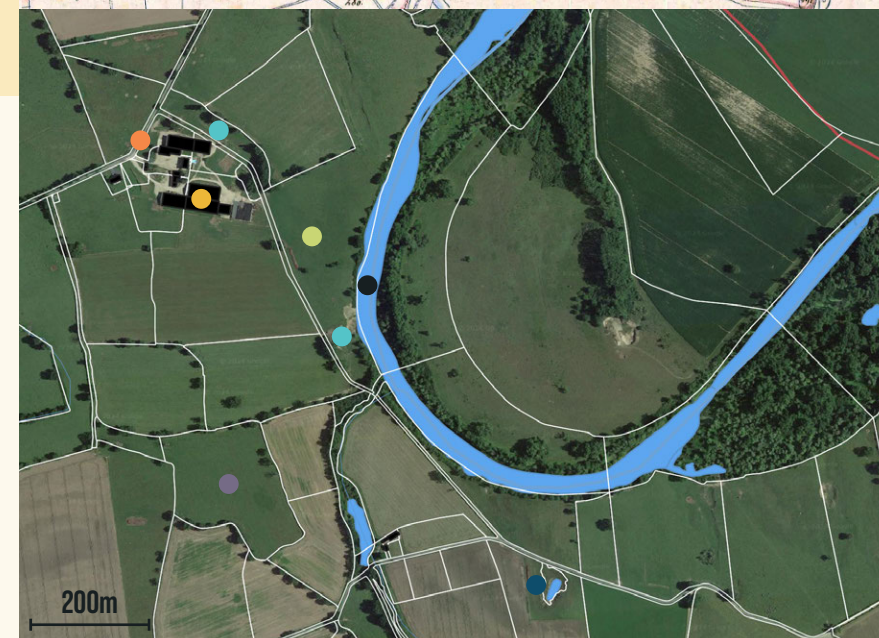
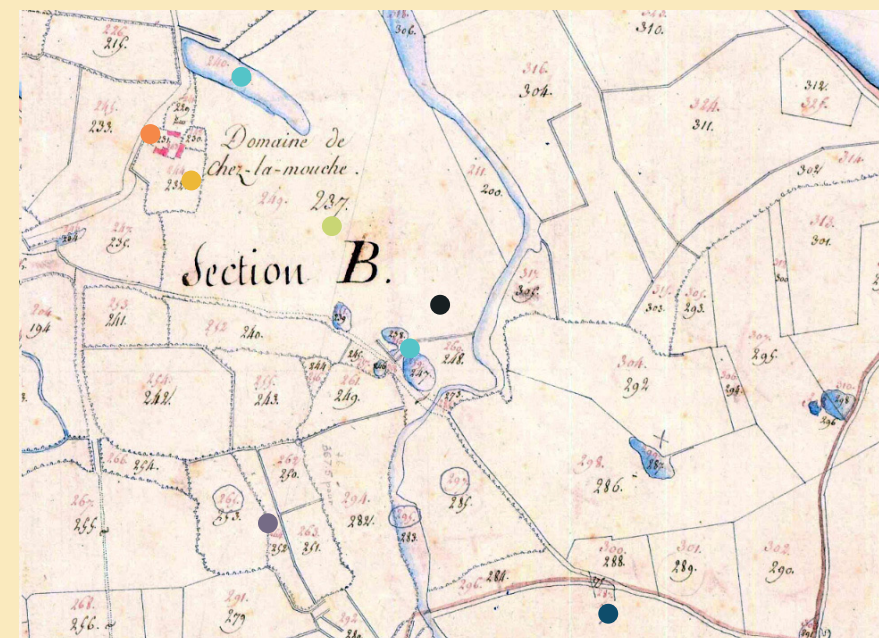
ZOOM / Evolutions autour de Beaulou



Repères :

- Moulin à eau
- Habitat isolé
- Etang/retenue
- Hameaux et château
- Château

Extrait carte Cassini (1758/1763) [Gallica BNF]



en haut : Cadastre Napoléonien de 1812 / en bas : Orthophoto et cadastre actuel

Repères et évolutions :

- Disparition/comblement des mares/étangs
- Mare créée après le milieu du XXème siècle
- Evolution de la géomorphologie du cours d'eau (bras de la Loire)
- Maintien des bâtiments, existants aux deux époques
- Extensions avec des hangars imposants
- Morcèlement des parcelles
- Remembrement des parcelles

L'étude de cartes anciennes permet de se rendre compte des modifications du paysage dans le temps, ici en ciblant la commune de Beaulou et le domaine Chez Lamouche en particulier.

Des ressources naturelles à l'origine de l'identité architecturale



Maison ancienne à Beaulon (delcampe.net)



Vieille Maison Henri IV à Neuilly-le-Réal (delcampe.net)



Façade en briques polychromes du château de la Fin à Thiel-sur-Acolin



Ferme en brique polychromique vers Neuilly-le-Réal

La Sologne présente de **nombreuses ressources** sur son territoire qui ont été utilisées dans le cadre de la construction de tout temps. Ainsi, au Moyen Âge, grâce à la densité de boisement, le recours au **bois** est fréquent, associée à la **terre riche et argileuse**, utilisée crue pour recouvrir les clayonnages. La maison paysanne bourbonnaise de l'époque sera plutôt construite à **pans de bois**, avec une structure porteuse sur poteaux, de plain pied et possèdera des élévations en torchis, avec une toiture végétalisée ou en bardeaux.

Le processus de fabrication de la brique étant très consommateur de bois (pour la cuisson, alors que le torchis utilisait l'argile crue), l'**essor de la brique** en Sologne est liée au **développement de la sylviculture** et à la présence des nombreux boisements de cette région. Les différences de cuisson et de composition induisent des **coloris variables**, allant du rose pâle au noir, qui sont utilisés pour former des **motifs** (losanges, chevrons, croisillons...).

A partir du XIX^{ème} siècle, la production de briques, jusqu'ici artisanale et manuelle, se mécanise et s'industrialise. Ce matériau de construction est particulièrement prisé sur ce secteur qui possède peu de gisements de pierre de construction. La brique peut être utilisée seule ou pour remplir les pans de bois. Celle-ci remplace petit à petit le torchis et devient peu à peu une **spécificité territoriale**.

PAYSAGES PROTÉGÉS & ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

La brique polychrome, un matériau de construction patrimonial et identitaire

Éléments caractéristiques de la Sologne bourbonnaise, les **nombreux bâtiments patrimoniaux bâtis en briques constituent des points d'intérêt et de valeur du territoire**. « La couche d'argile épaisse et homogène qui recouvre la région a favorisé la production de brique. Ce matériau très répandu a permis le développement d'une architecture polychrome commune aux villages et châteaux. Les limites naturelles et l'architecture traditionnelle sont les éléments définissant la Sologne Bourbonnaise. L'originalité de cette architecture repose sur la répétition systématique du même module géométrique, le losange, formé d'une alternance de briques rouges (cuites) et noires (très cuites). Les constructions à pans de bois très répandues dans la région, sont le plus souvent délaissées ou crépies. Ces ensembles vernaculaires de grande qualité sont en voie de disparition. » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995).

Une multitude de châteaux, un patrimoine bâti protégé

En plus de cette architecture « du quotidien », de nombreux châteaux, accompagnés de grands parcs, ponctuent l'ensemble du territoire, créant des points de repères emblématiques dans le paysage (châteaux d'Aurouer, de Chapeau, de Varenne, du Riau, de Lusigny, d'Avrilly, de Saint-Voir...). Leur nombre particulièrement important est un élément identitaire pour ce territoire.

16 de ces châteaux sont classés aux monuments historiques (de Riau, d'Avrilly, de Mirebeau, de Segange, de Pannessière, de Paray, de la Boube, de Pomay, des Chevennes, de la Cour, de Lécluse, de Montchenin, d'Hauterive, des Gouttes, de Saint-Géran et de Gayette).

En tout, **26 monuments historiques** se trouvent en Sologne, ainsi que **deux petits sites classés** (le Parc de Balaine ; l'église et château de Chapeau). En revanche, aucun Site Patrimonial Remarquable ni aucun site inscrit n'est compris dans l'ensemble paysager.

Un patrimoine naturel riche, centré sur les zones humides

Les nombreux étangs de la Sologne et sa situation de corridor écologique (entre la Loire et l'Allier) offrent une richesse floristique et faunistique. Ainsi, une partie importante de l'ensemble est protégée par des zonages Natura 2000 :

- 1 grande zone **Natura 2000** « Sologne bourbonnaise » de la directive oiseaux, qui constitue une « zone humide d'importance nationale » (INPN)
- 10 zones **Natura 2000** de la directive habitat, autour d'étangs principalement



Façade en brique polychrome à Paray-le-Frésil



Maison à pans de bois rénovée à Beaulon



Château de Chevagnes

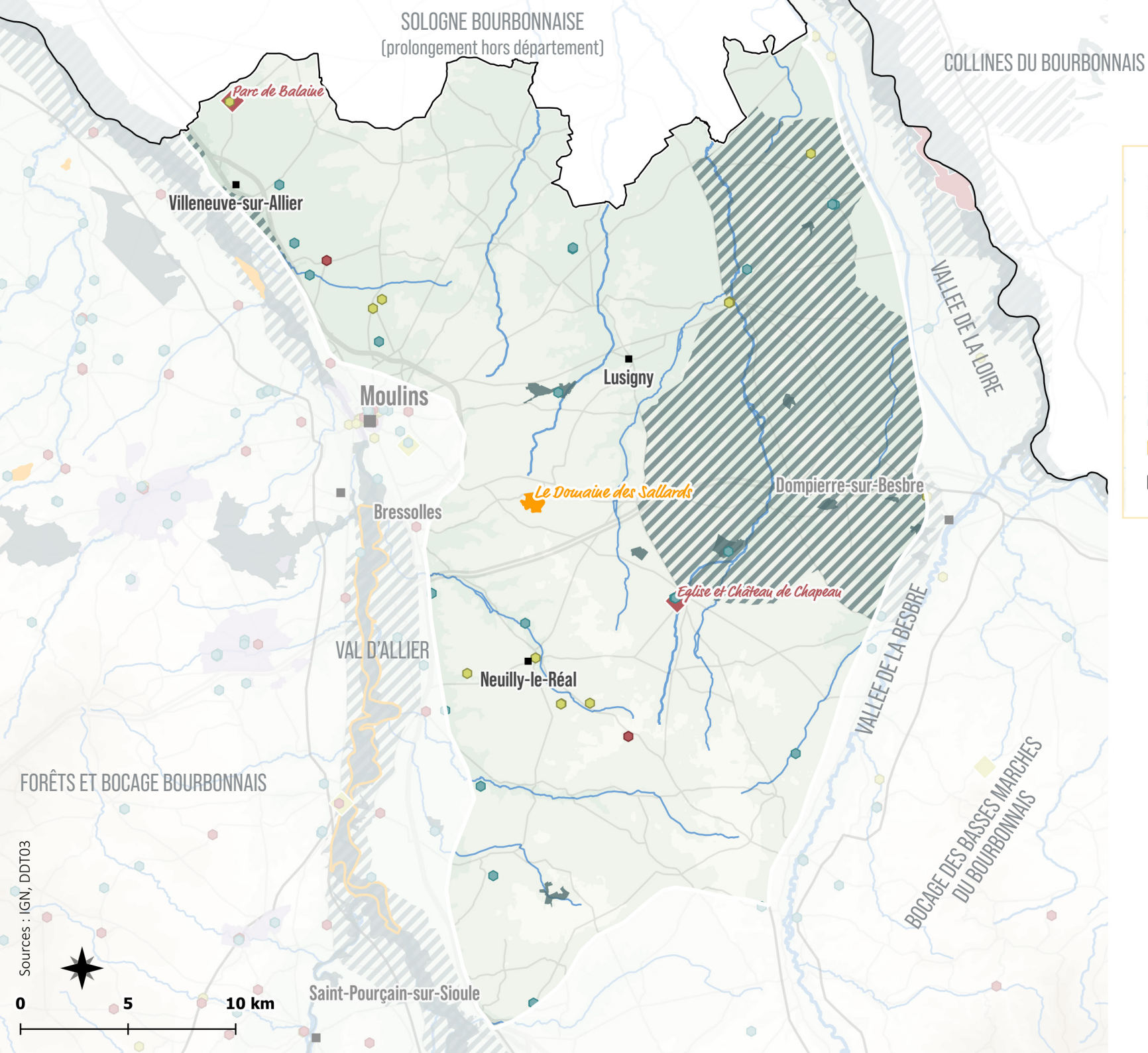


Château de Chapeau

ENJEUX :



- Le patrimoine bâti remarquable et, plus largement, les spécificités locales (châteaux, brique polychrome, maisons à pans de bois...)
- Le patrimoine naturel et notamment les zones humides, très nombreuses



Patrimoine culturel et architectural

Monuments historiques

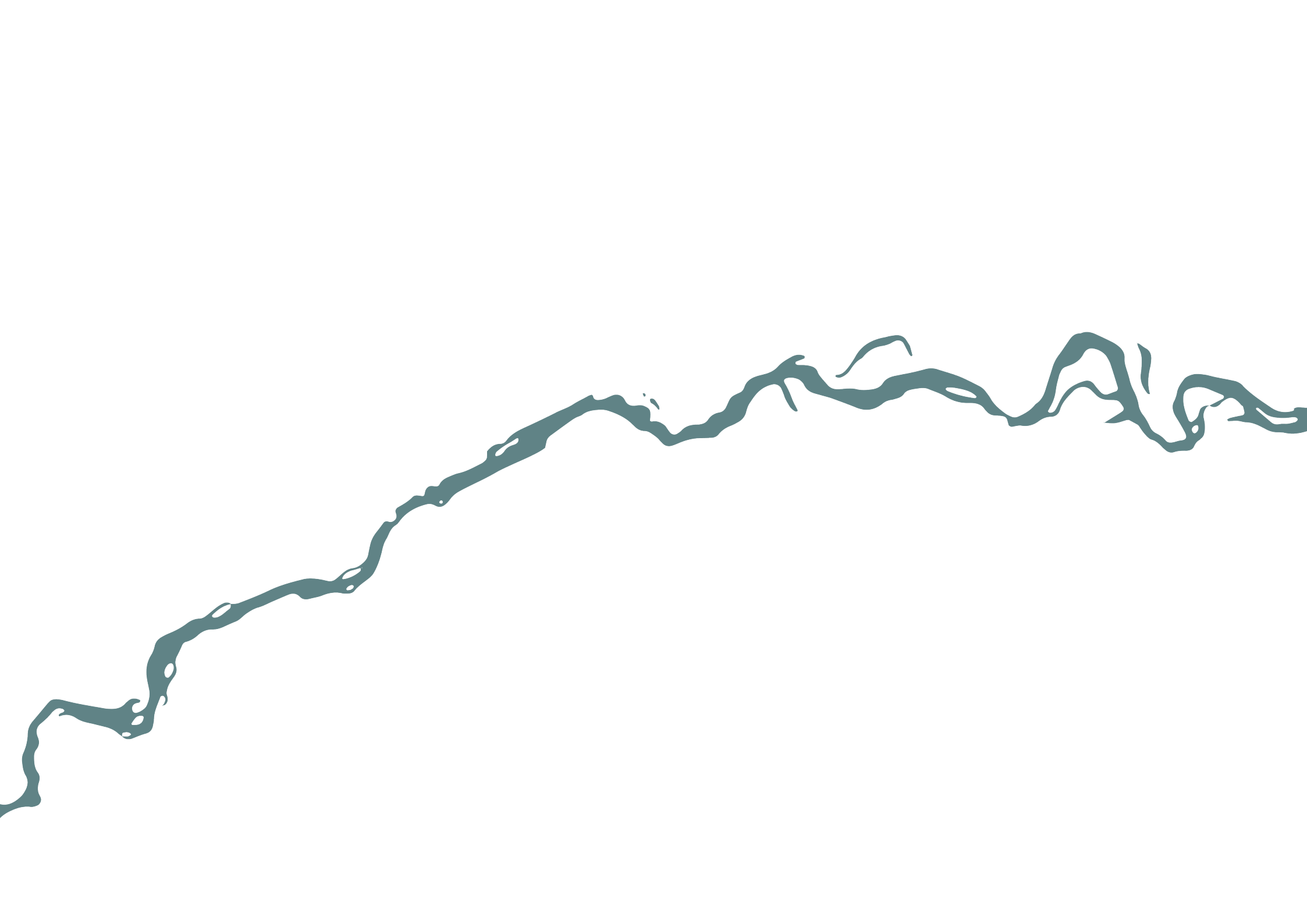
- Châteaux
- Architectures religieuses
- Autres monuments historiques

Patrimoine paysager

- ◆ Sites classés

Patrimoine naturel

- Natura 2000 (directive habitats)
- ▨ Natura 2000 (directive oiseaux)
- Espaces naturels sensibles
- Limites du département





PARTIE 2 :

Composantes paysagères

TOPOGRAPHIE & HYDROGRAPHIE

Une grande plaine aux vallonnements discrets

Avec une altitude comprise entre 200 et 310 m, la Sologne bourbonnaise présente une **topographie relativement plane, avec de légers vallonnements**. Ce relief discret conditionne les ambiances et les perceptions, avec des vues larges et rasantes marquées par la **dominance de l'horizontalité** et où les rares éléments verticaux deviennent particulièrement visibles.

Cette topographie a également conditionné l'occupation du territoire, malgré ses faibles variations : « les **espaces forestiers sont sur les parties sommitales** du plateau où le relief est le moins accusé ; les **zones agricoles, au contraire, profitent des faibles pentes** où le drainage du sol humide devient plus aisé. » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995)

Les sols sont constitués de « **sables et argiles** du Bourbonnais, acides et battants (à faibles réserves minérales et organiques) ». Ils sont donc naturellement peu favorables aux cultures, expliquant la dominance historique de prairies et de l'élevage dans cet ensemble. Cette dominance tend cependant à diminuer avec l'évolution des pratiques agricoles.

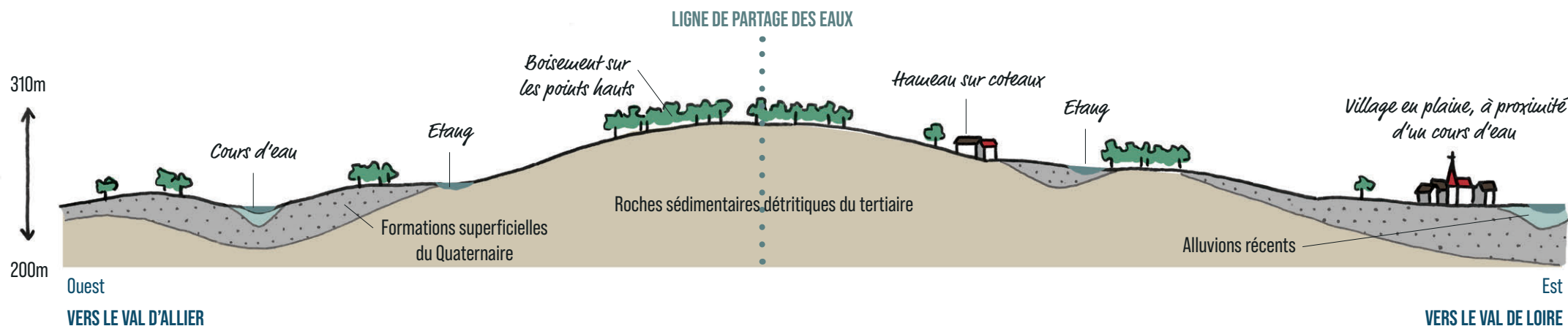
La **ligne de partage des eaux** entre le bassin versant de l'Allier et celui de la Loire traverse la Sologne selon un axe nord-ouest/sud-est, se matérialisant par une longue ligne de crête. Se percevant difficilement dans le paysage car peu marquée, cette ligne est cependant soulignée par des forêts qui délimitent symboliquement les deux bassins versants.



Vaste horizon à Chézy dans un secteur où les variations topographiques sont presque imperceptibles



Horizon plus « mouvementé » avec les cultures sur une légère pente et les boisements sur les hauteurs à Montbeugny, lieu-dit des Ozerins



De nombreux étangs et cours d'eau



Etang des Battiens à Saint-Gérard-de-Vaux



Etang vers Gennetines et perception large sur l'horizon



Etang des Vergnauds à Toulon-sur-Allier

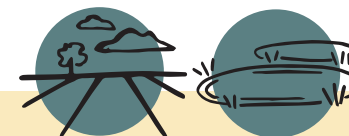
Située entre les vallées de l'Allier et de la Loire, la Sologne bourbonnaise est caractérisée par un **réseau hydrographique dense, constitué de petits cours d'eau** (qui sont des affluents soit de l'Allier soit de la Loire) et par une **multitude de mares et d'étangs**. La composition argilo-sableuse des sols (à tendance imperméable du fait de la dominance d'argiles), associée à l'action de l'homme, explique ce grand nombre de plans d'eau.

Ces étangs, généralement à la surface réduite (entre 0,5 et 5 ha), constituent **des points focaux remarquables dans le paysage, animant et diversifiant les séquences paysagères**.

« Les mares sont un signe distinctif des paysages de l'Allier. Dans certains secteurs, elles sont présentes en telle densité qu'on peut facilement parler dans ce cas de motif paysager. [...] Ce sont de petits espaces qui participent de l'environnement ordinaire des habitants. » (Atlas régional d'Auvergne, 2011) Parfois utilisées comme abreuvoirs par les animaux, ce motif est souvent lié aux parcelles pâturées.

De plus, ces plans d'eau constituent des écosystèmes intéressants, abritant « bien souvent, une densité importante d'espèces animales (tortue aquatique, râle d'eau, héron, grèbe à cou noir, canard...), ainsi qu'une flore très variée » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995). La Sologne bourbonnaise représente ainsi « **une zone humide d'intérêt national** », d'après l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).

VALEURS ET ENJEUX :



- ▶ Les étangs et leur intérêt paysager, écologique et patrimonial, et, dans une moindre mesure, les cours d'eau, très discrets dans le paysage
- ▶ La ligne de partage des eaux, un élément géographique local structurant



Relief

309 m

196 m



Point le plus haut



Point le plus bas

Hydrographie

Surfaces en eau, étangs

Cours d'eau

Limites du département

BOISEMENTS & ESPACES NATURELS

Un équilibre entre espaces ouverts et boisements

La Sologne bourbonnaise offre un équilibre remarquable entre parcelles agricoles (généralement prairies d'élevage) et boisements. Leur répartition **dépend des micro variations du relief**, avec les zones agricoles sur les zones de faible pente qui permettent un drainage plus efficace et les zones boisées sur les parties les plus hautes et les plus planes.

L'omniprésence du boisement, entre petits bois et grandes forêts

L'importante présence de la forêt est caractéristique de cet ensemble, **participant à la diversité des ambiances paysagères**, donnant de la profondeur aux paysages.

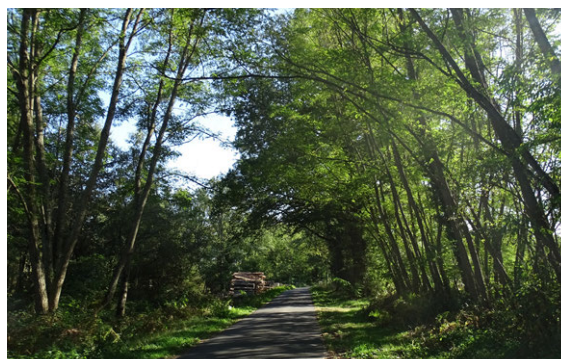
La trame boisée maille, en effet, l'ensemble du territoire, avec des **superficiés variées** allant du petit bois ponctuant le paysage à l'immense forêt recouvrant des « lignes de crêtes » entières. Leurs lisières, généralement franches et rectilignes, suivant le découpage des parcelles cadastrales, créent des **ruptures nettes** dans le paysage, entre espaces ouverts et fermés.

La répartition des boisements n'est cependant **pas homogène** sur l'ensemble du territoire : ainsi, en particulier, de grandes forêts prédominent sur la partie ouest, à proximité de Moulins (bois de Leyde, forêt de Munet, bois des Bordes...). A l'inverse, le boisement est quasiment absent, par exemple, le long de l'Allier formant un espace de transition de quelques kilomètres de large, ou dans la vallée de l'Acolin.

Ces boisements sont constitués principalement de **feuillus**, **dominés par le chêne**, même si certains comportent également des conifères (bois de Borde, de Chamardon, des Forts). Ces derniers contrastent avec les feuillus, parés à l'automne de couleurs jaune à orange, et plus encore en hiver, lorsqu'ils sont privés de leurs feuilles.



Traversée de la forêt de Munet, sur la route départementale entre Aurouër et St Ennemond



Traversée du bois des Chappes, sur la route départementale entre Chevagnes et Dompierre



Front boisé du bois de Leyde à Neuilly-le-Réal

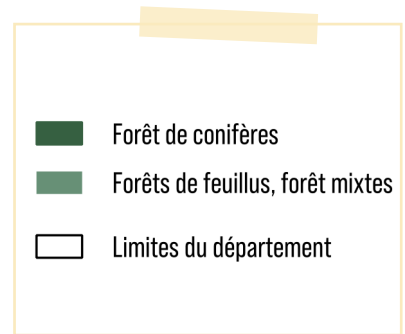
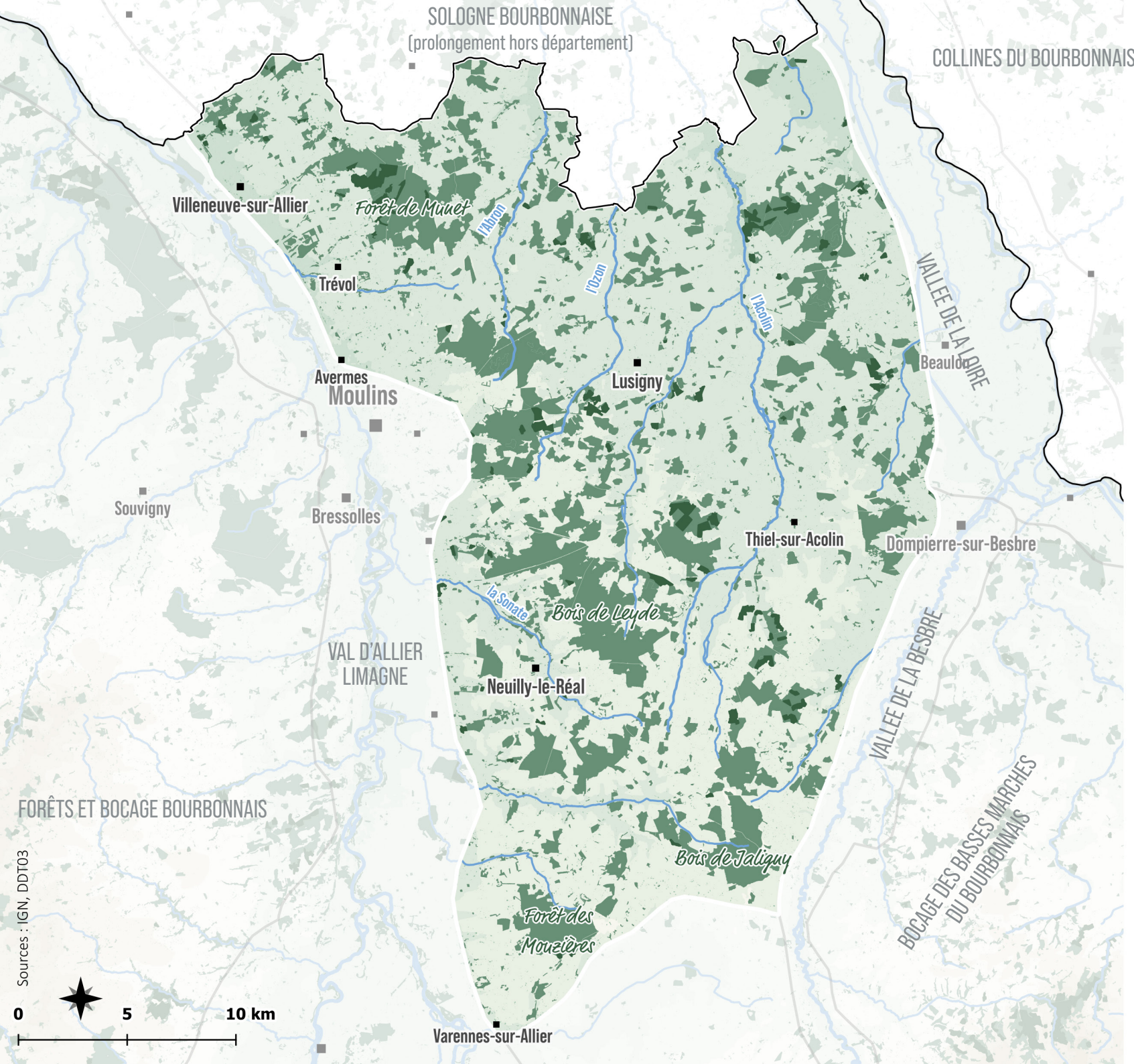


Trame boisée autour du hameau des Jots, au nord de St Voir

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Les bois et forêts, emblématiques de l'ensemble et participant à la qualité du cadre de vie
- ▶ L'équilibre entre les espaces dédiés à l'élevage, les cultures et les boisements



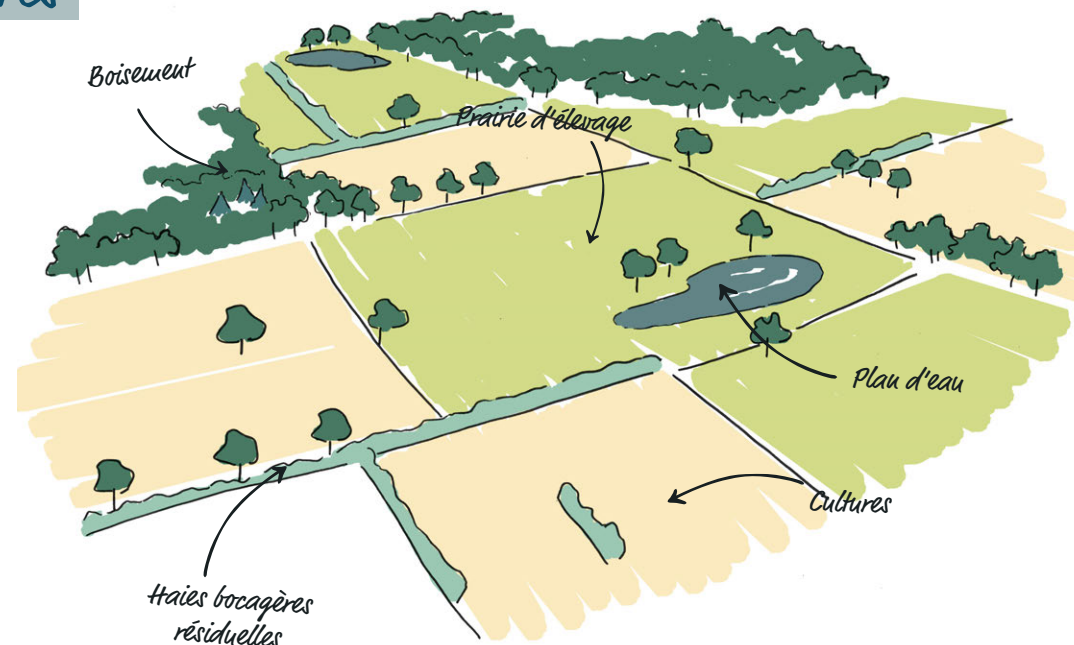


Une terre de pâturages et de cultures céréalières

Autrefois dominés par les landes et marécages, les sols étaient peu favorables aux cultures ; défrichés et drainés massivement au XIX^{ème} siècle, ils ont favorisé la **domination de l'élevage**. Les prairies généralement de **grande taille** (plus de 5 ha) conditionnent fortement les perceptions paysagères, **très vastes et marquées par l'horizontalité**. Seuls les boisements cassent cette impression de pâturage infini.

Au fil du temps, **l'élevage a décliné au profit des cultures** : aujourd'hui environ 60% des terres sont pâturées et 40% sont cultivées.

La présence de parcelles cultivées, principalement du blé, du maïs et du colza, apporte de la **diversité dans ce paysage**. Au fil des saisons, ces parcelles se distinguent particulièrement par leurs nuances de jaune, jaune vif au printemps lors de la floraison du colza et jaune doré en été à la maturité du blé.



Prairies dans la plaine vallonnée du nord de Montbeugny



Mosaïque de parcelles cultivées, créant de la diversité paysagère, à Chézy

Trame bocagère résiduelle en arrière-plan



Troupeau pâture à Thiel-sur-Acolin



Champs au nord de St Voir, trame bocagère résiduelle en arrière-plan



Bocage résiduel au nord de Lusigny, bâtiment d'élevage au second plan

Un bocage diffus et partiel

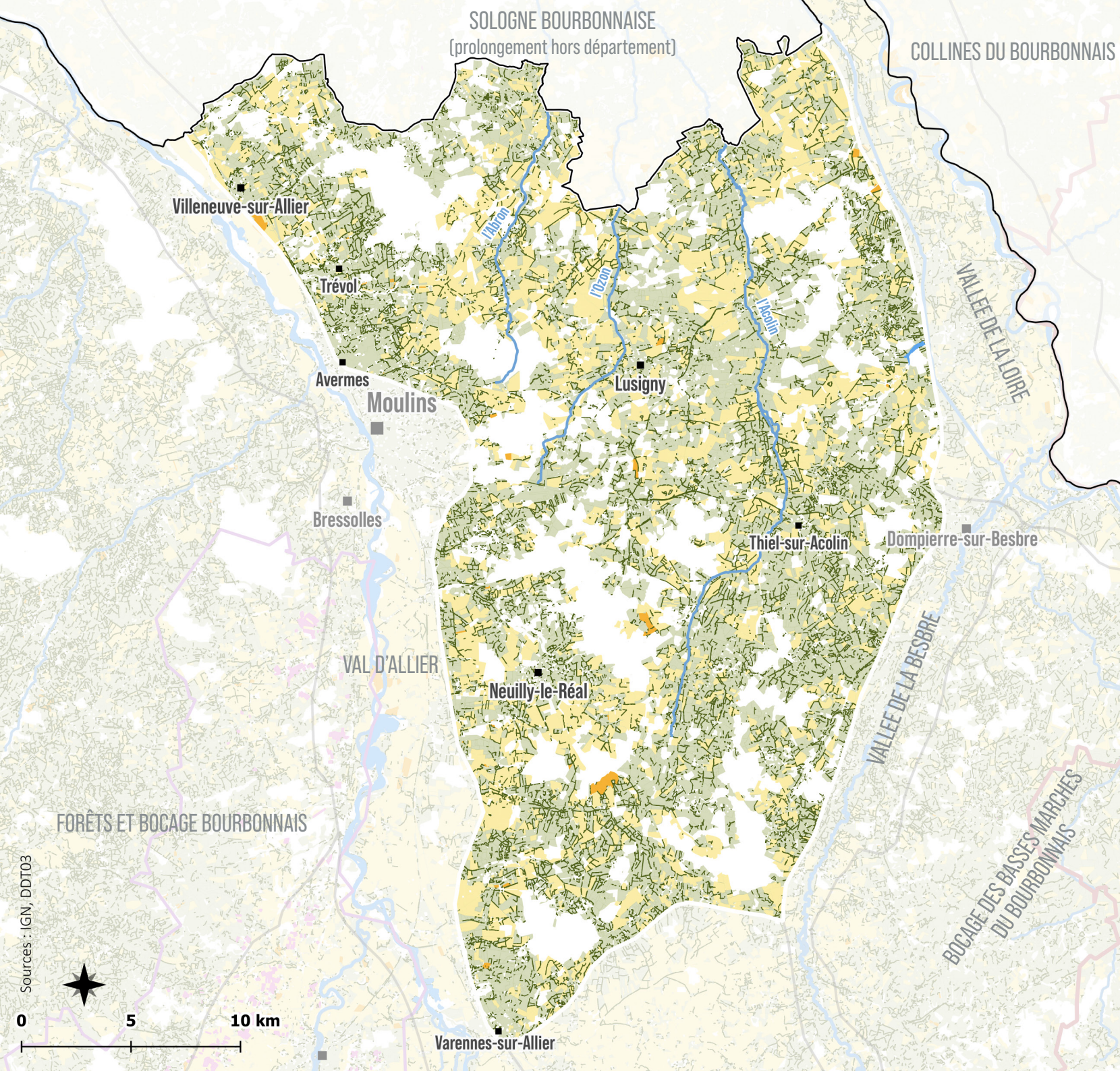
« Les **haies bocagères** sont assez rares et marquent une nette différenciation [...] avec les autres ensembles de paysages de l'Allier où le bocage tient une part importante dans l'organisation comme dans le mode de perception. Les zones bocagères se trouvent essentiellement au pourtour des villages les plus importants où les parcelles sont plus réduites. [...] La rareté de ces haies bocagères est un facteur important pour la spécificité des paysages de Sologne. Les vues rasantes restent très larges. » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995)

Lorsqu'elles existent, les haies, souvent résiduelles, sont **variées dans leurs typologies**, plus ou moins denses et plus ou moins hautes.

Ces haies, ainsi que les arbres isolés et petits bosquets ont un fort impact dans le paysage : « **seuls éléments verticaux, ils captent les regards et atténuent la dominante horizontale** ; en premier plan, ils structurent les paysages ; offrent une grande qualité d'ambiances le long des routes et des étangs et soulignent la présence des ruisseaux. » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995).

VALEURS ET ENJEUX : 

- ▷ La mosaïque agricole et l'équilibre entre les espaces dédiés à l'élevage, les cultures et les boisements
- ▷ La trame bocagère résiduelle, en particulier sur les zones où elle reste assez préservée



Zones Agricoles

-  Haies
-  Cultures
-  Estives et prairies
-  Maraîchage, arboriculture, fleurs

URBANISATION & INFRASTRUCTURES

Une urbanisation patrimoniale et dispersée...

L'urbanisation de la Sologne bourbonnaise est caractérisée par une **forte identité rurale et patrimoniale**, avec une **faible densité**. Le bâti se concentre dans les villages (Gennetines, Lusigny, Chevagnes, Thiel-sur-Acolin...) ou en petits hameaux, **répartis de façon régulière** sur l'ensemble du territoire. Même si ces villages peuvent être assez importants, aucune ville n'est présente sur le territoire, renforçant cette identité rurale.

Les hameaux, très nombreux et généralement composés de cinq à six bâtiments, « occupent les faibles pentes » évitant ainsi la proximité immédiate du cours d'eau. Ils sont accompagnés de formations végétales [...] et, pour les hameaux les plus importants, [...] d'une trame bocagère plus dense. » Ces hameaux ou groupes bâtis sont directement liés à l'activité agricole, même si ils sont parfois aujourd'hui reconvertis ou abandonnés.

« Les villages, quant à eux, sont assez importants et situés au centre des espaces découverts. Ils ont été **implantés aux abords des vallées les plus marquées et près de cours d'eau importants** : Neuilly-le-Réal sur la vallée de la Sonnante, Saint-Ennemond sur la vallée de l'Abron, Montbeugny sur la vallée de l'Huzarde... »

Ainsi, les perceptions offertes en Sologne sont dominées par le motif des prairies, des champs et des forêts : « la faible densité du bâti et les rideaux d'arbres cachant les fermes isolées donnent au paysage un **aspect inhabité et ceci sur de vastes secteurs**. » Les silhouettes de villages « deviennent des **points de repères** importants, qui caractérisent chaque sous-unité » (Inventaire des paysages de l'Allier, 1995).



Village de St-Ennemond



Hameau des Crépeaux entre Mercy et Chapeau



Habitations traditionnelles en briques polychromes et à pans de bois à Neuilly-le-Réal



... transformée à l'ouest par l'influence moulinoise



Lotissement à l'entrée de Chezy



Maisons récentes à Paray-le-Frésil



Bâti agricole récent avec toiture photovoltaïque à Yzeure

Cependant, sur la frange ouest de la Sologne, à proximité de Moulins et du Val d'Allier, la pression urbaine modifie ces silhouettes. En effet, localement, des extensions urbaines se déploient à proximité de centre-bourg (comme Villeneuve-sur-Allier, Trévol ou Varennes-sur-Allier), **implantées sans cohérence avec la logique traditionnelle** (autour d'un centre-bourg et/ou le long des axes) et créant de vastes zones urbanisées. Ces nouvelles constructions présentent une architecture en rupture avec les codes traditionnels, sans lien avec l'identité de la Sologne.

Aussi, quelques **zones d'activité** se sont également développées, comme à Avermes, commune qui participe à la conurbation de Moulins. Celles-ci sont particulièrement peu qualitatives et banalisantes, occultant toute identité locale.

C'est aussi dans ces zones que **quelques équipements d'ENR** sont apparus, notamment des panneaux photovoltaïques, sous forme de centrales (deux sont présentes sur le territoire) ou en toiture sur les bâtiments.

Ainsi, sur ces quelques communes de l'ouest, **les paysages ruraux-patrimoniaux se transforment progressivement en paysages périurbains, avec un risque fort de banalisation.**

Un territoire traversé par un axe d'envergure nationale et maillé de dessertes locales

Un maillage routier recouvre le territoire de façon homogène, **reliant les villages et hameaux entre eux et permettant de découvrir ses paysages**. De nombreuses « petites routes » sont propices à la contemplation.

Deux grands axes routiers traversent le territoire selon un axe est-ouest : la départementale D973 reliant Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) à Moulins et l'autoroute A79. Cette dernière est une ancienne nationale, récemment réaménagée, modifiant significativement et localement le paysage. En plus de créer une limite difficilement franchissable, cette infrastructure artificialise ponctuellement les paysages.

Historique et emblématique, la **RN7**, axe majeur au niveau départemental et national qui traverse l'Allier selon un axe nord-ouest/sud-ouest, longe la limite ouest de l'ensemble paysager (étant souvent hors de l'ensemble), marquant une limite forte dans le paysage.

Suivant plus ou moins l'axe de l'autoroute A79, **une voie ferrée sinue, reliant Moulins et Lyon** et desservant de petites gares locales (Montbeugny, Thiel-sur-Acolin, Dompierre).

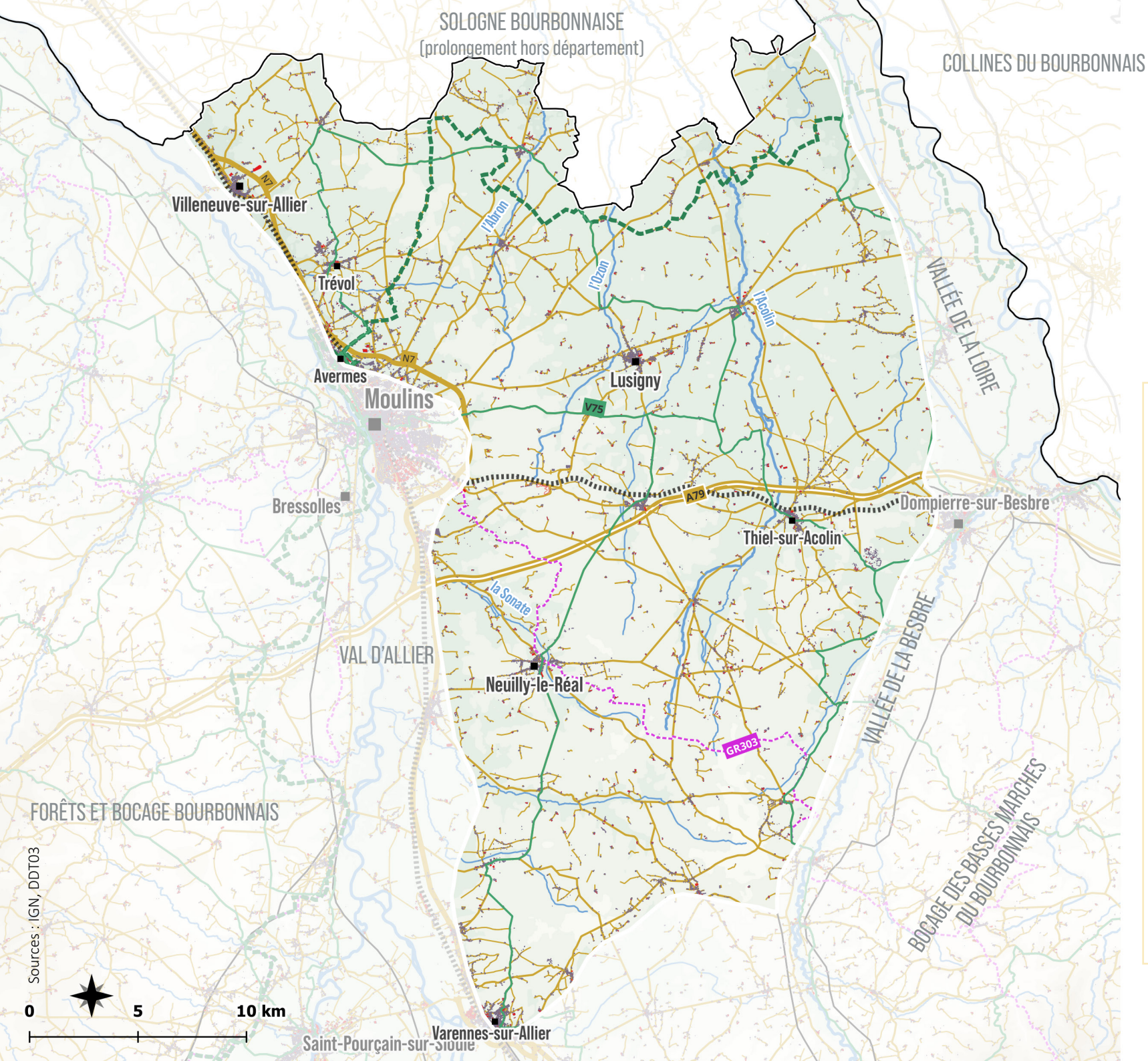


La RN7, en limite ouest de l'ensemble, vers Villeneuve-sur-Allier

VALEURS ET ENJEUX :

- ▶ Le patrimoine bâti remarquable et, plus largement, les spécificités locales (châteaux, bâti en brique polychrome, maisons à pans de bois, étangs, grands boisements...)
- ▶ Les nouvelles formes urbaines, parfois de faible qualité, et le risque de banalisation des paysages (notamment à proximité de Moulins)
- ▶ Les grands axes en pleine mutation, autant d'opportunités de faire découvrir le territoire, que des menaces (rupture physique dans le paysage, territoire réduit à seulement un lieu de passage)
- ▶ Le développement maîtrisé et raisonné des ENR





Urbanisation

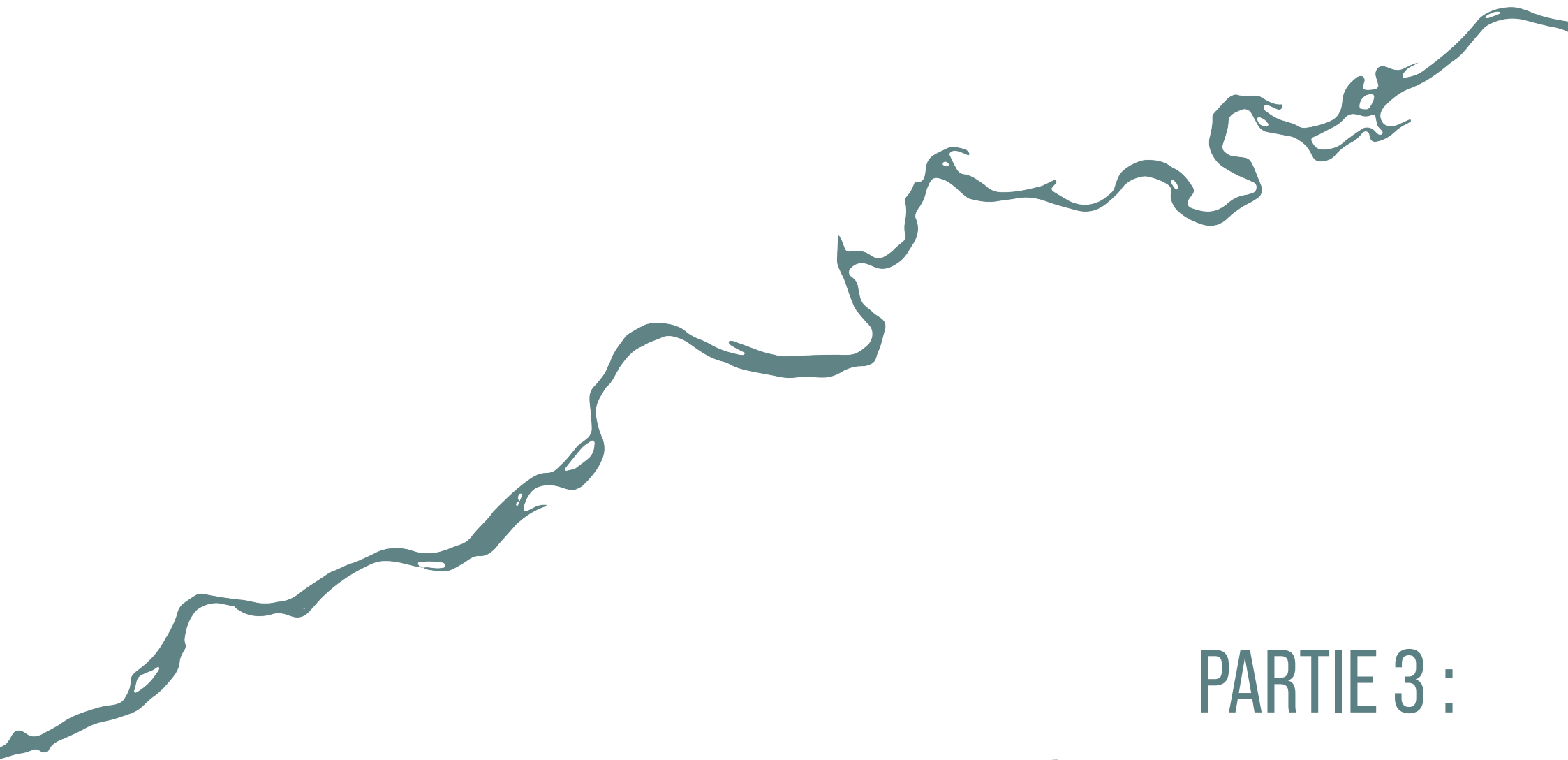
- Bâti
- Bâti commercial et industriel
(Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)

Infrastructures de transports

- Voies ferrées
- Autoroute
- Départementale
- Nationale
- Route communale

Itinéraires pédestres et cyclables

- Itinéraires de Grandes Randonnées
- Véloroutes et voies vertes
- Grande traversée du massif central (VTT)
- Limites du département



PARTIE 3 :

Valeurs et enjeux

Valeurs paysagères



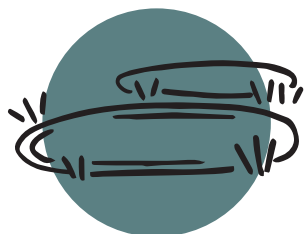
DOMINANCE DE L'HORIZONTALITÉ

Une topographie peu marquée, créant de vastes horizons et parfois un sentiment de « paysage infini », avec, localement, quelques vallonnements qui apportent ponctuellement de la diversité et de la verticalité.



UNE TERRE DE CHÂTEAUX

Héritage du duché de Bourbon et du fort attrait de l'Allier pendant l'époque du Royaume de France, une multitude de châteaux couvre la Sologne, présentant des architectures variées et créant des points d'intérêts particuliers dans le paysage.



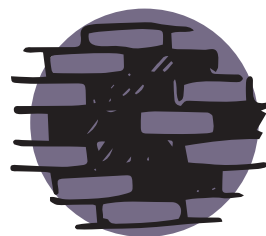
UNE MULTITUDE DE MARES ET ÉTANGS

Des plans d'eau créés majoritairement par l'homme, s'adaptant à la présence caractérisée d'argile, qui animent le paysage, même s'ils sont parfois masqués, et sont un marqueur identitaire fort de l'ensemble.



UNE TRAME BÂTIE PATRIMONIALE DISPERSÉE ET DISCRÈTE

De petits villages et groupements bâtis répartis de façon homogène sur le territoire de la Sologne, de façon dispersé et parfois masqués par le boisement, participant à l'identité rurale-patrimoniale et créant par instant le sentiment d'un territoire quasiment inhabité.



UNE IDENTITÉ ARCHITECTURALE FORTE

Des constructions spécifiques à la Sologne, des bâtis en briques polychromes (rappelant directement la nature argileuse des sols) et des maisons à pans de bois, qui affirment une identité particulière et renforcent la caractéristique rurale-patrimoniale de la Sologne.



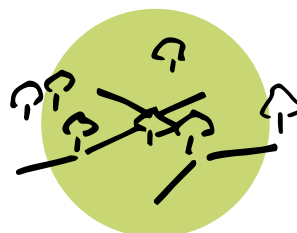
UN ÉQUILIBRE ENTRE CULTURES ET PÂTURES

Une mosaïque de parcelles agricoles, plutôt vastes, alternant entre prairies d'élevage et espaces cultivés, qui créent de la diversité et de grandes ouvertures visuelles.



DE NOMBREUX BOIS ET FORÊTS

De vastes forêts anciennes (forêt de Munet, bois de Leyde, bois de Jaligny...) ou de petits boisements plus récents, positionnés principalement sur les points hauts, qui créent du contraste dans les perceptions, cloisonnant ponctuellement et séquençant le paysage.



UNE TRAME BOCAGÈRE RÉSIDUELLE

Des haies arbustives et arborées, ainsi que des arbres isolés, qui attestent de l'ancienne présence du bocage, et qui diversifient les perceptions en apportant de la verticalité ; quelques zones où il est bien préservé.

ZOOM / Concertation

Les valeurs et les enjeux sont issus de l'analyse des composantes paysagères **confortée et amendée par le résultat d'ateliers de concertations** organisés avec les élus et techniciens du territoire.

Ces ateliers ont été réalisés en mai 2024. Etaient conviés lors d'ateliers spécifiques les élus et techniciens de Moulin Communauté et la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.



33

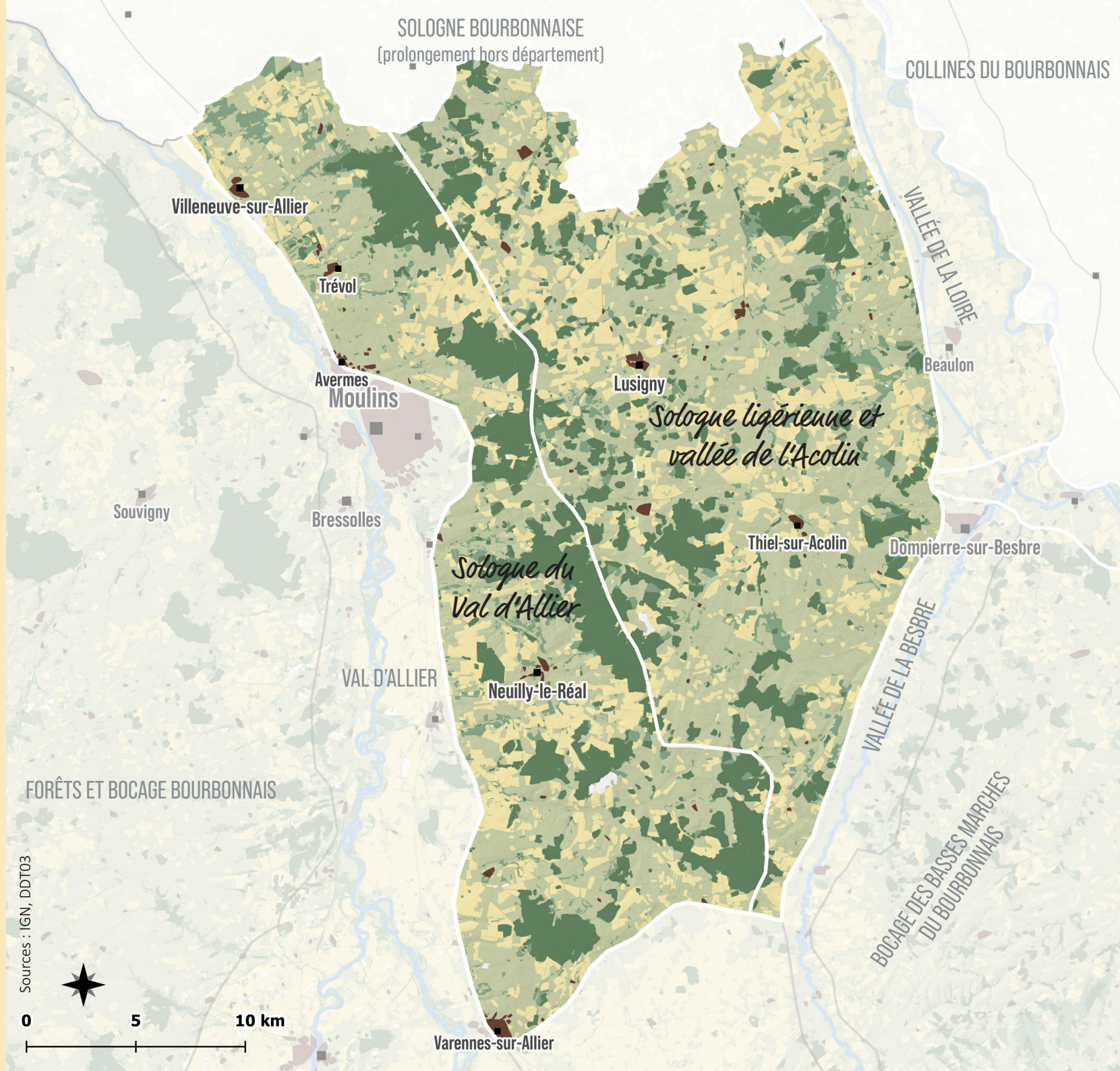


PARTIE 4 :

Unités paysagères

D'après la méthode nationale des Atlas de paysages (DGALN, 2024), « **une unité paysagère désigne une partie continue de territoire homogène au regard de ses caractéristiques géomorphologiques, écologiques, d'occupation du sol et de perception que les habitants et acteurs du territoire lui portent.** Ce «paysage donné» est **caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité.** Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou «floues». »

Dans le cas de l'ensemble paysager de Sologne Bourbonnaise, 2 unités paysagères peuvent être identifiées : la « Sologne du Val d'Allier » et la « Sologne Ligérienne et vallée de l'Acolin ».







UNITÉ PAYSAGÈRE

**SOLOGNE
DU VAL
D'ALLIER**

Motifs et ambiances paysagères

La vaste unité « Sologne du Val d'Allier » est située entre le Val d'Allier, à l'ouest, et la **ligne de partage des eaux entre l'Allier et la Loire**, à l'est, qui marque la délimitation avec la « Sologne ligérienne ». La séparation avec le val d'Allier est représentée par une **rupture topographique** (le val d'Allier étant particulièrement plat) ou par les contours de l'urbanisation moulinoise. Au sud, la plaine du Valençon marque la limite avec la Forterre, tandis qu'au nord, l'unité se prolonge dans la Nièvre.

Formant un **coteau légèrement incliné vers l'ouest (c'est-à-dire vers l'Allier) et le nord**, l'unité présente une **topographie peu marquée**, avec une pente douce s'étagant entre 200 m et 320 m d'altitude. **Plusieurs affluents de l'Allier** creusent ce coteau selon des axes est-ouest (la Sonnant, le Luzeray, le ruisseau du Moulin...). Des **retenues collinaires** ont été aménagées sur ces cours d'eau, un « barrage » retenant l'eau en amont, et des mares isolées ponctuent les pâtures. Elles sont cependant difficilement visibles, souvent masqués par des écrans boisés.

Suivant la ligne de partage des eaux, une **zone de plateau** se trouve en bordure est de l'unité, occupée par de **grands boisements** : bois de Leyde, bois de Jaligny, forêt de Munet... Ils créent de longues séquences où les perceptions sont fermées, intimistes, et rappellent la pratique historique et caractéristique de la chasse, parfois encore maintenue, en lien avec les nombreux châteaux.

Ailleurs, le paysage est ouvert, les **prairies et les parcelles cultivées s'intercalant de façon assez équilibrée**. La trame bocagère est dans un état très variable selon les endroits, **pratiquement absente des cultures et se maintenant difficilement dans les parcelles d'élevage**.

La trame urbaine se décompose en deux typologies :

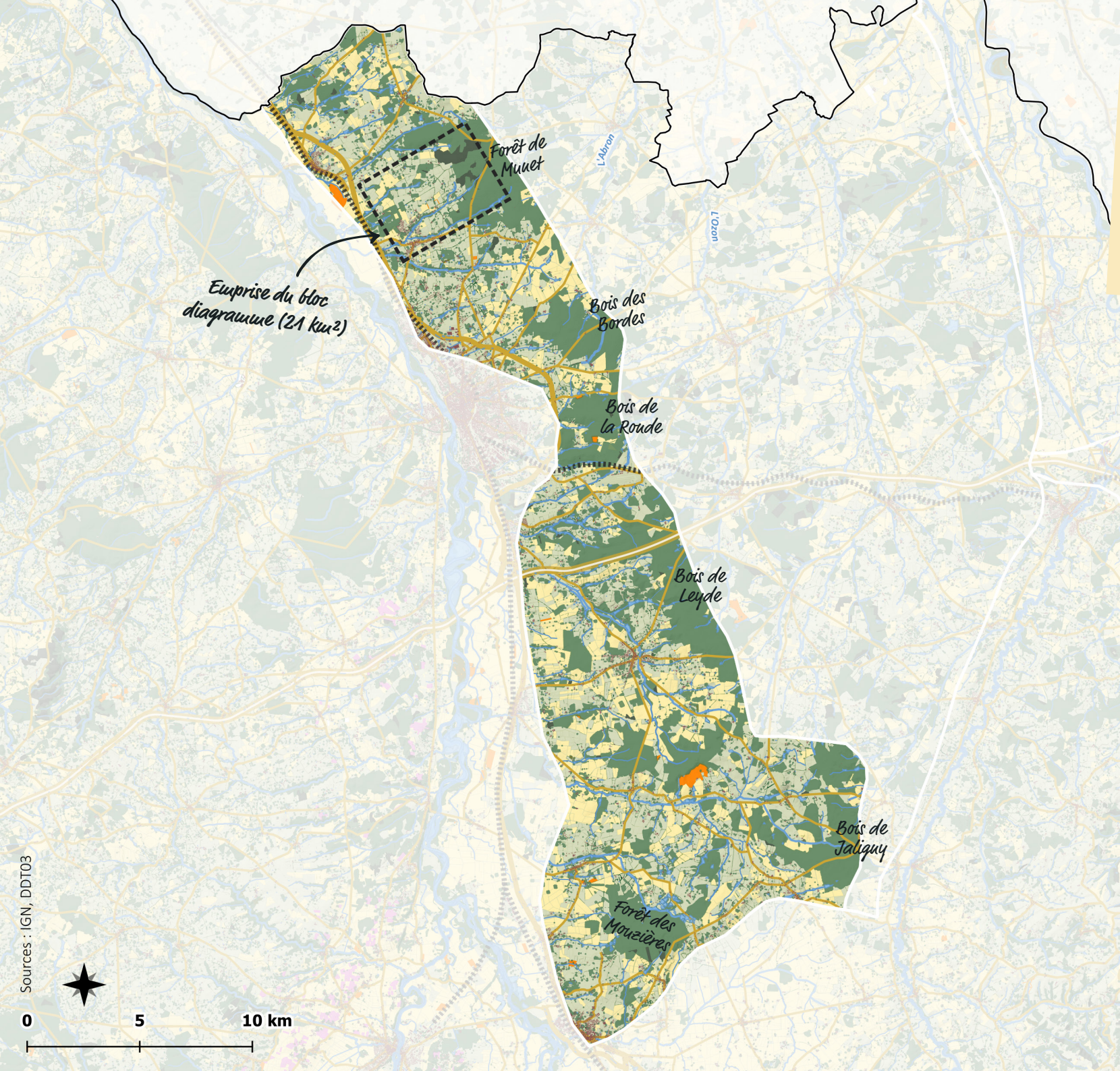
- **La trame « traditionnelle »** qui se traduit par **des villages et groupements bâtis** dispersés sur l'ensemble de l'unité, à l'identité patrimoniale forte (les emblématiques briques polychromes et maisons à pans de bois notamment)

- **La trame « périurbaine »**, plus récente, qui se développe localement à l'ouest, au bord du Val d'Allier, en particulier vers Moulins, avec des formes et une architecture qui rompt plus ou moins nettement avec les codes traditionnels, participant à la **banalisation des paysages** et à un risque de perte d'identité

De nombreux **châteaux** sont dispersés sur l'unité, souvent situés à proximité des cours d'eau.

En plus de la RN7 qui la longe à l'ouest, l'unité est traversée par deux itinéraires d'importance nationale, **l'autoroute A79 et la voie ferrée** entre Dompierre et Moulins. La **véloroute V75 et le GR 303** traversent également l'unité. Ces différents axes sont autant de portes d'entrée et d'opportunités pour faire découvrir les paysages de Sologne, aujourd'hui peu valorisés.





Communes concernées :

Aurouer, Avernes, Bessay-sur-Allier, Chapeau, Chézy, Gennefains, Gouise, Jaliquy-sur-Besbre, Lusigny, Mercy, Montbeugny, Moutoldre, Neuilly-le-Réal, Saint-Géraud-de-Vaux, Saint-Loup, Saint-Voir, Thionne, Toulon-sur-Allier, Tréteau, Trévol, Varennes-sur-Allier, Villeneuve-sur-Allier, Yzeure

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposaute agricole

- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute anthropique

- Bâti
- (Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- - - - - Voies ferrées
- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale
- Limites du département





① Une topographie assez plane, avec quelques variations locales

② Un mélange de parcelles cultivées et de prairies dédiées à l'élevage, créant un paysage ouvert et participant à la perception de l'horizontalité de la Sologne

③ Une forte densité de boisement (principalement du feuillu et plus précisément du chêne) avec, en particulier, de **vastes forêts** sur les points hauts et sur le « plateau » de la ligne de partage des eaux

④ Une urbanisation traditionnelle discrète : des villages implantés en bord de cours d'eau et de petits hameaux isolés

⑤ De nombreux châteaux qui ponctuent le territoire et rappellent son passé historique

⑥ Une urbanisation récente qui se développe en bordure du val d'Allier et sous l'influence de Moulins, s'affranchissant souvent de l'identité architecturale et des codes d'implantation traditionnels

Pour que les mouvements de la topographie soient plus lisibles, le relief a été multiplié par 3.

⑧ Une trame bocagère réduite, parfois totalement absente, se concentrant autour des villages

⑦ De nombreuses retenues d'eau en « chapelet » le long de cours d'eau et de nombreuses **mares isolées**...

...et un réseau hydrographique dense, avec les affluents de l'Allier, qui parfois creusent le relief

Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

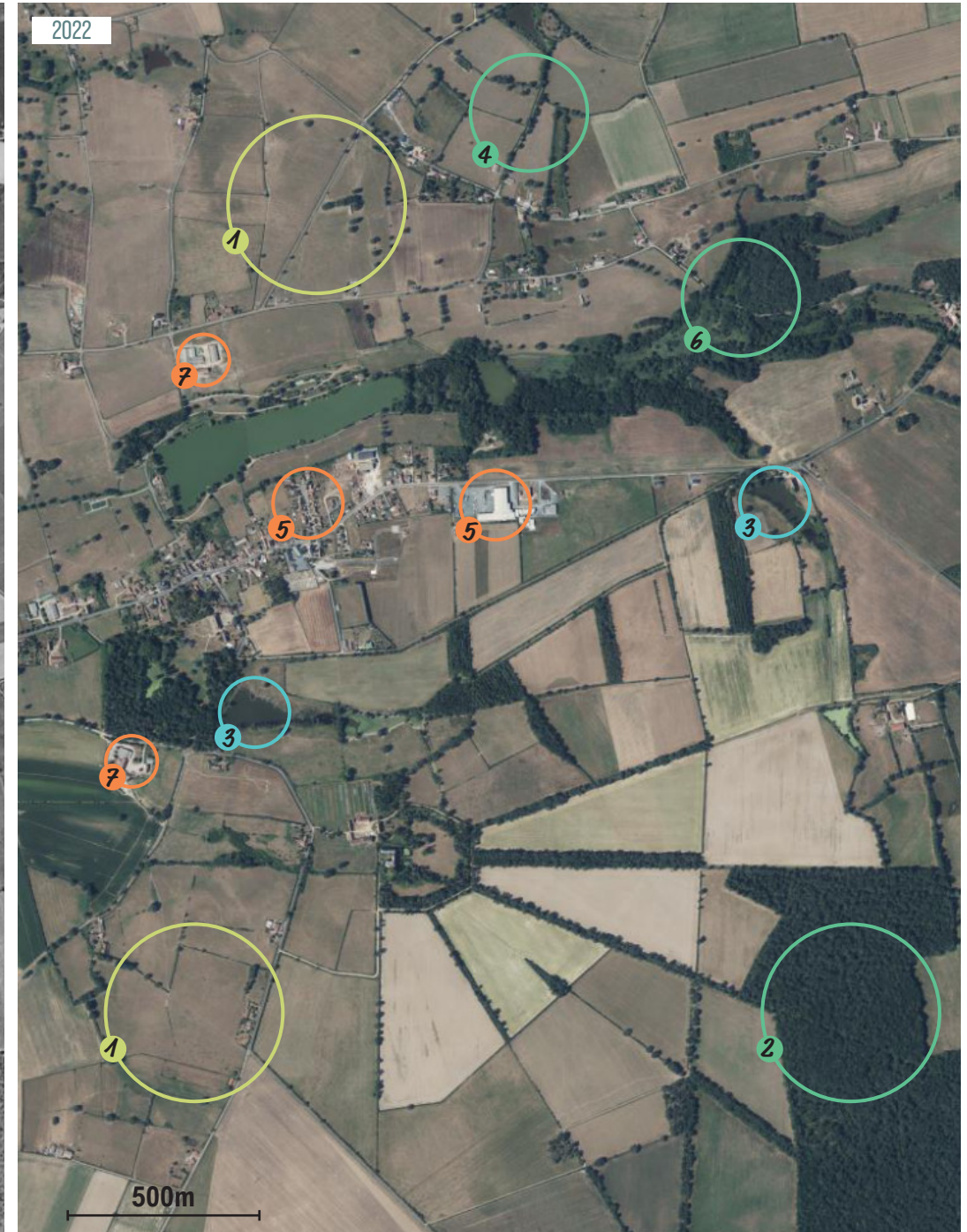
- * **Progression générale du boisement**, avec le maintien des grandes forêts et l'apparition d'une multitude de petits boisements, créés par l'enfrichement de parcelles autrefois cultivées
- * **Création de nombreux plans d'eau** (type retenues ou mares), multipliant leur nombre sur le territoire
- * **Remembrement important des parcelles agricoles**
- * **Transformation du bocage**, qui se renforce et se densifie autour des villages et hameaux, mais qui disparaît complètement dans les zones de cultures ou qui se transforme en petits boisements
- * **Développement urbain résidentiel**, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle, localement, vers le Val d'Allier et Moulins
- * **Création de nouveaux bâtis agricoles et de petites zones d'activité** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et peu qualitative, s'intégrant mal au paysage rural de la Sologne
- * **Création de nouveaux axes de transports**, en particulier l'A79

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale (transition vers un paysage périurbain), en particulier vers le Val d'Allier et Moulins
- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol

Exemples d'évolutions autour de Saint Gérard-de-Vaux

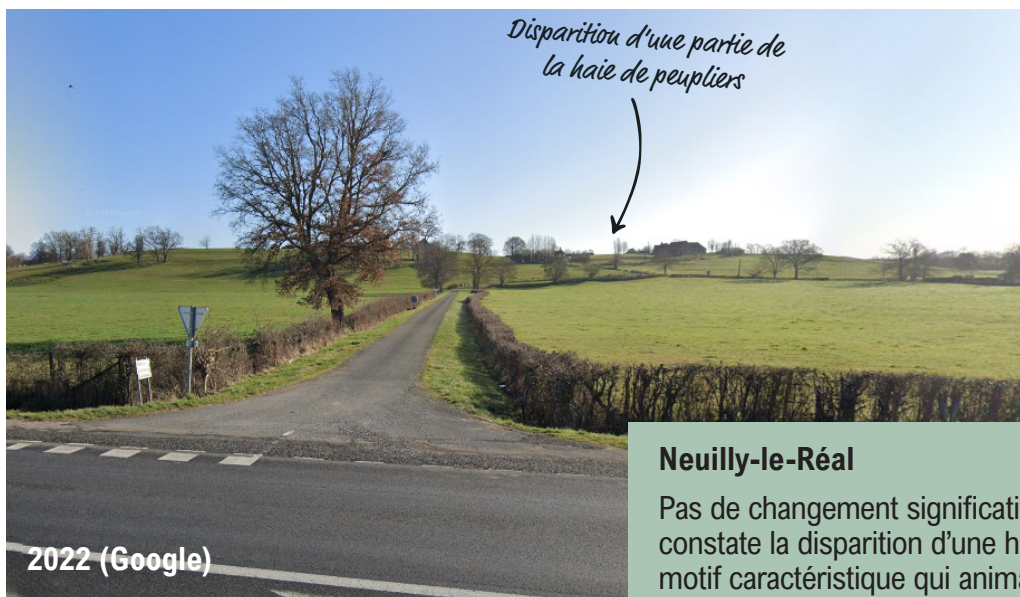
- 1 Remembrement important des parcelles
- 2 Maintien des grands boisements
- 3 Création de certaines retenues ou mares
- 4 Densification des haies
- 5 Développement du bâti résidentiel et création d'une zone d'activité
- 6 Enfrichement/boisement de certaines parcelles
- 7 Création de nouveaux bâtiments agricoles



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, reprises en 2023 ou 2024 dans le cadre de cet Atlas. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



2005 (OPTMC)



2022 (Google)

Neuilly-le-Réal

Pas de changement significatif. A l'arrière-plan, on constate la disparition d'une haie/d'un alignement arboré, motif caractéristique qui animait la ligne d'horizon



2005 (OPTMC)



2023

Saint-Loup

Pas de changement significatif. La « dent creuse » visiblement destinée à être urbanisée (boîtiers électriques), ne l'est toujours pas 20 ans après



Objectifs de qualité paysagère

PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

- * Préserver les grandes forêts historiques et leurs essences, ici en particulier le chêne, adaptées au changement climatique
- * Maintenir une activité agricole diversifiée pour éviter les friches
- * Protéger et mettre en valeur les nombreux étangs
- * Gérer et régénérer de façon durable la trame bocagère, en la renforçant sur certains secteurs où elle a disparu
- * Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux
- * Limiter la consommation et l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- * Poursuivre la mise en valeur du territoire pour inciter à sa préservation et à la découverte
- * Valoriser la multitude de plans d'eau, atout paysager et environnemental
- * Mettre en valeur la ligne de partage des eaux entre l'Allier et la Loire et affirmer le lien entre Allier et Loire par des projets de liaisons douces et d'aménagements touristiques
- * Protéger les atouts patrimoniaux et les valoriser davantage, en particulier les nombreux châteaux
- * Valoriser les grandes forêts comme espaces de balade et de « respiration » notamment en lien avec l'agglomération moulinoise
- * Utiliser les grands axes qui traversent le territoire comme opportunité de découverte des paysages locaux, créer des « portes d'entrée »

Remarque : ces objectifs sont notamment issus de la concertation réalisée avec Moulins Communauté et la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

PAYSAGES BÂTIS

- * Maîtriser le développement de l'urbanisation sur la frange ouest
- * Intégrer les constructions nouvelles dans le paysage : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- * Réhabiliter et redynamiser les centres-bourgs par la rénovation du bâti et la mixité des fonctions (activités, commerces et services de proximité)
- * Intégrer de façon exemplaire les éventuelles nouvelles zones d'activités
- * Soigner les espaces de transition entre villages et espaces agricoles

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour les concilier avec les richesses du paysage
- * Adapter les pratiques agricoles au changement climatique
- * Faire évoluer les modes de gestion forestière pour des paysages et milieux forestiers plus résilients

GOVERNANCE

- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire, identifier des porteurs et relais locaux

UNITÉ PAYSAGÈRE
**SOLOGNE
LIGÉRIENNE
ET VALLÉE DE
L'ACOLIN**

Motifs et ambiances paysagères

De **grande taille**, l'unité « Sologne ligérienne et vallée de l'Acolin » s'étend **entre la vallée de la Loire et la vallée de la Besbre à l'est, la ligne de partage des eaux entre l'Allier et la Loire à l'ouest** (qui marque la limite avec la Sologne du Val d'Allier). Ces deux limites se rejoignent au sud de l'unité, tandis qu'au nord l'unité s'élargit et se prolonge vers le département de la Nièvre.

Son relief **peu marqué**, entre 200 et 300 m d'altitude, crée une grande plaine qui s'incline doucement vers le nord-est, vers le val de Loire. De **nombreux affluents de ce fleuve** sillonnent cette plaine : l'Abronn, l'Ozon, l'Huzarde, le Charnay... Le plus important, **l'Acolin** traverse l'ensemble de l'unité du sud vers le nord. De plus, de **nombreux plans d'eau** ponctuent la plaine argileuse, occupant les creux du relief ou suivant les cours d'eau. Associé aux pratiques agricoles et adapté à la nature des sols de la Sologne, ce motif est omniprésent et **emblématique**, même s'il peut être difficile à percevoir, masqué par des boisements ou des haies.

Mis à part quelques grandes forêts (bois de Chapeau, bois de Paray-le-Frésil, bois des Chappes), le territoire est seulement occupé par de **petits boisements peu nombreux et dispersés**, ce qui le différencie de la Sologne du Val d'Allier, aux vastes boisements. Ils ponctuent les perceptions, apportant localement de la diversité dans la plaine agricole.

En effet, de vastes parcelles agricoles occupent la majeure partie de l'unité : **cultures et prairies créent une mosaïque variée**, avec parfois une dominance des premières (comme au nord-ouest de Lusigny ou dans la vallée du Pommier) ou des secondes (comme au sud de Thiel-sur-Acolin). La trame bocagère est dans

un état très variable selon les endroits, **pratiquement absente des cultures et se maintenant difficilement dans les parcelles d'élevage**. De grandes zones en sont entièrement dépourvues, notamment autour de Lusigny.

Assez discrète dans le paysage, la trame urbaine est marquée par une **forte identité rurale-patrimoniale**, avec des villages répartis de façon homogène sur l'unité (Lusigny, Chevagnes, Thiel-sur-Acolin, Montbeugny...), souvent à proximité des cours d'eau, accompagnés de petits hameaux et groupements bâtis dispersés. Ce bâti présente des formes et une architecture traditionnelle (briques polychromes, maisons à pans de bois).

Localement, une **urbanisation plus récente s'est parfois développée, généralement autour des villages** et de leur cœur ancien, créant ponctuellement une rupture avec cette trame traditionnelle. Aussi, certaines exploitations agricoles se sont étendues, avec des bâtiments souvent imposants et sans lien avec les codes architecturaux locaux.

Le parc du PAL, particularité touristique du département, n'est pas visible dans le paysage, mis à part les grandes ombrières de l'un de ses parkings, le long de la route. De nombreux châteaux se trouvent sur l'unité, répartis de façon relativement homogène.

L'unité est traversée par deux itinéraires d'importance nationale, l'**autoroute A79** et la **voie ferrée** entre Dompierre et Moulins. La **véloroute V75** et le **GR 303** traversent également l'unité. Ces différents axes sont autant de portes d'entrée et d'opportunités pour faire découvrir les paysages de Sologne, aujourd'hui parfois peu valorisés.



Une plaine occupée par des prairies et des cultures



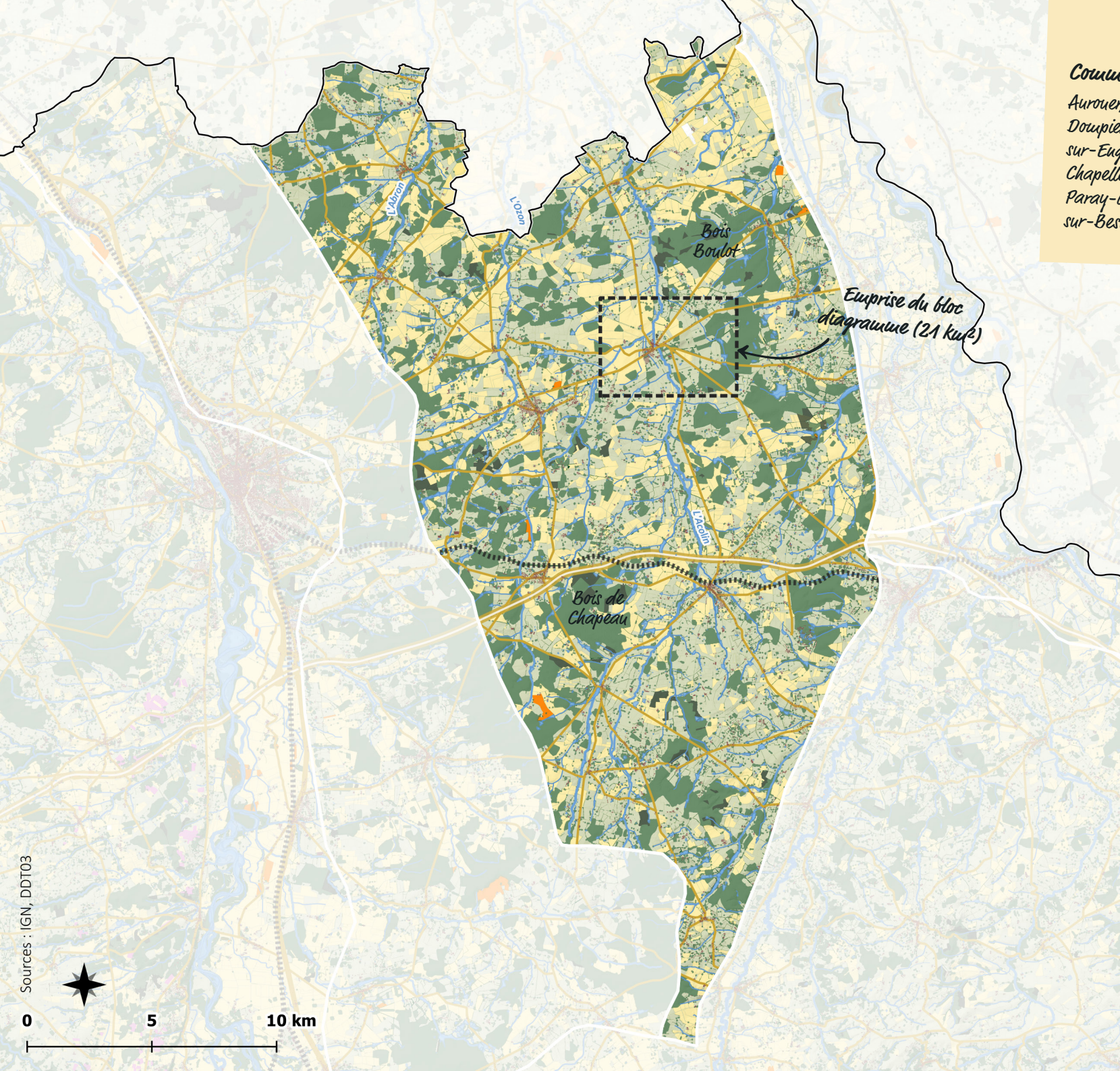
De nombreux étangs et l'Acolin qui traverse l'unité



Nombreux châteaux, villages et hameaux patrimoniaux



*Développement urbain récent autour des villages
Quelques petits boisements*



Communes concernées :

Aurouer, Beaulou, Chapeau, Chevaques, Chézy, Doupière-sur-Besbre, Gannay-sur-Loire, Garnat-sur-Engière, Gennefines, Jaligny-sur-Besbre, la Chapelle-aux-Chasses, Lusigny, Mercy, Montbeugny, Paray-le-Frésil, Saint-Euenuoud, Saint-Pourçain-sur-Besbre, Thiel-sur-Acolin, Thionne, Tréteau, Vauvray

Couposaute hydrographique

- Cours d'eau
- Surfaces en eau

Couposaute forestière

- Forêts de feuillus et forêts mixtes
- Forêts de conifères

Couposaute agricole

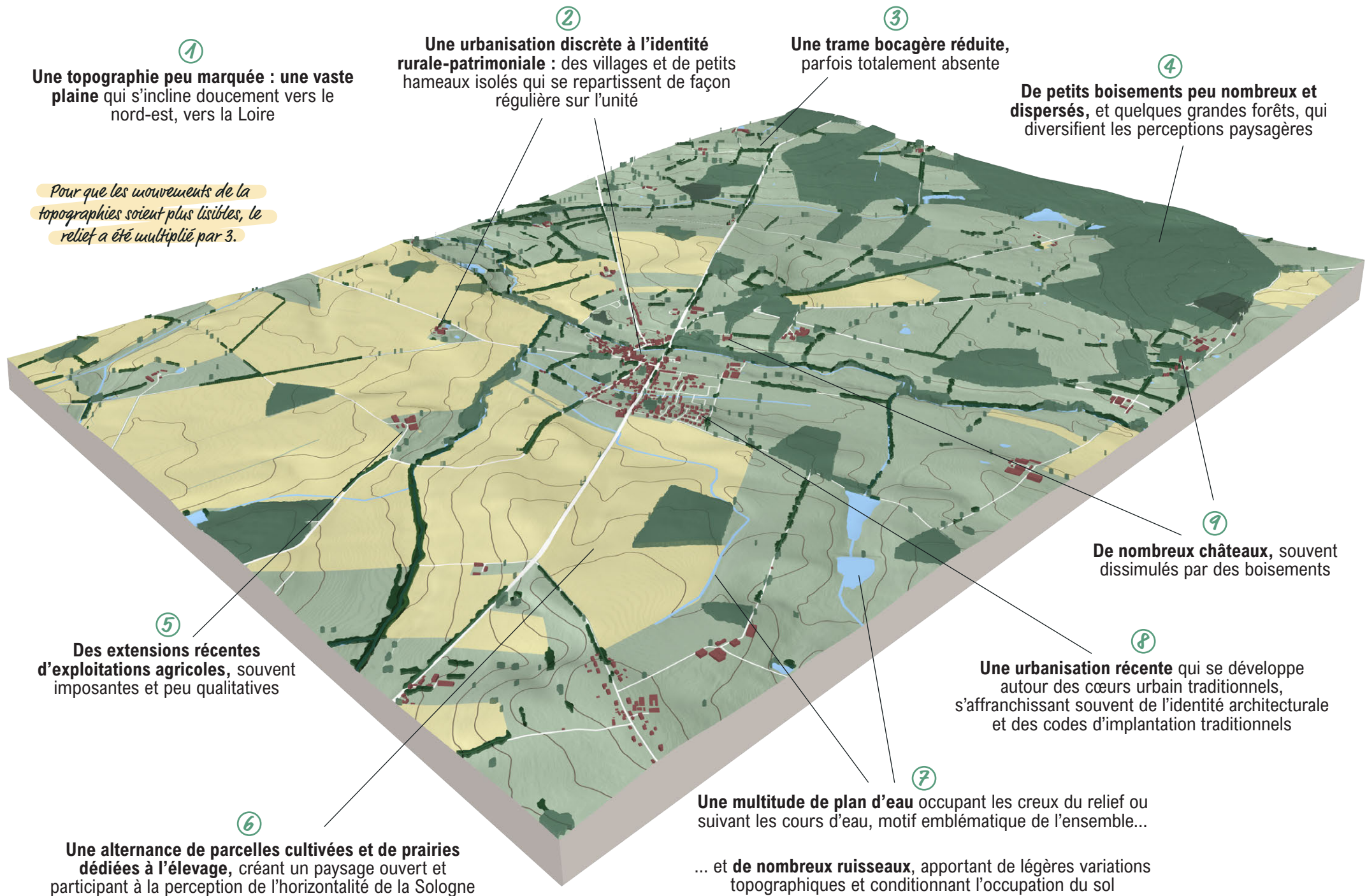
- Haies
- Cultures
- Estives et prairies
- Maraîchage, arboriculture, fleurs

Couposaute anthropique

- Bâti
(Représentation exagérée pour les besoins cartographiques)
- Voies ferrées
- Autoroute
- Route départementale
- Limites du département







Tendances d'évolution et dynamiques paysagères

ÉVOLUTIONS CONSTATÉES ENTRE LE MILIEU DU XX^{ème} SIÈCLE ET AUJOURD'HUI

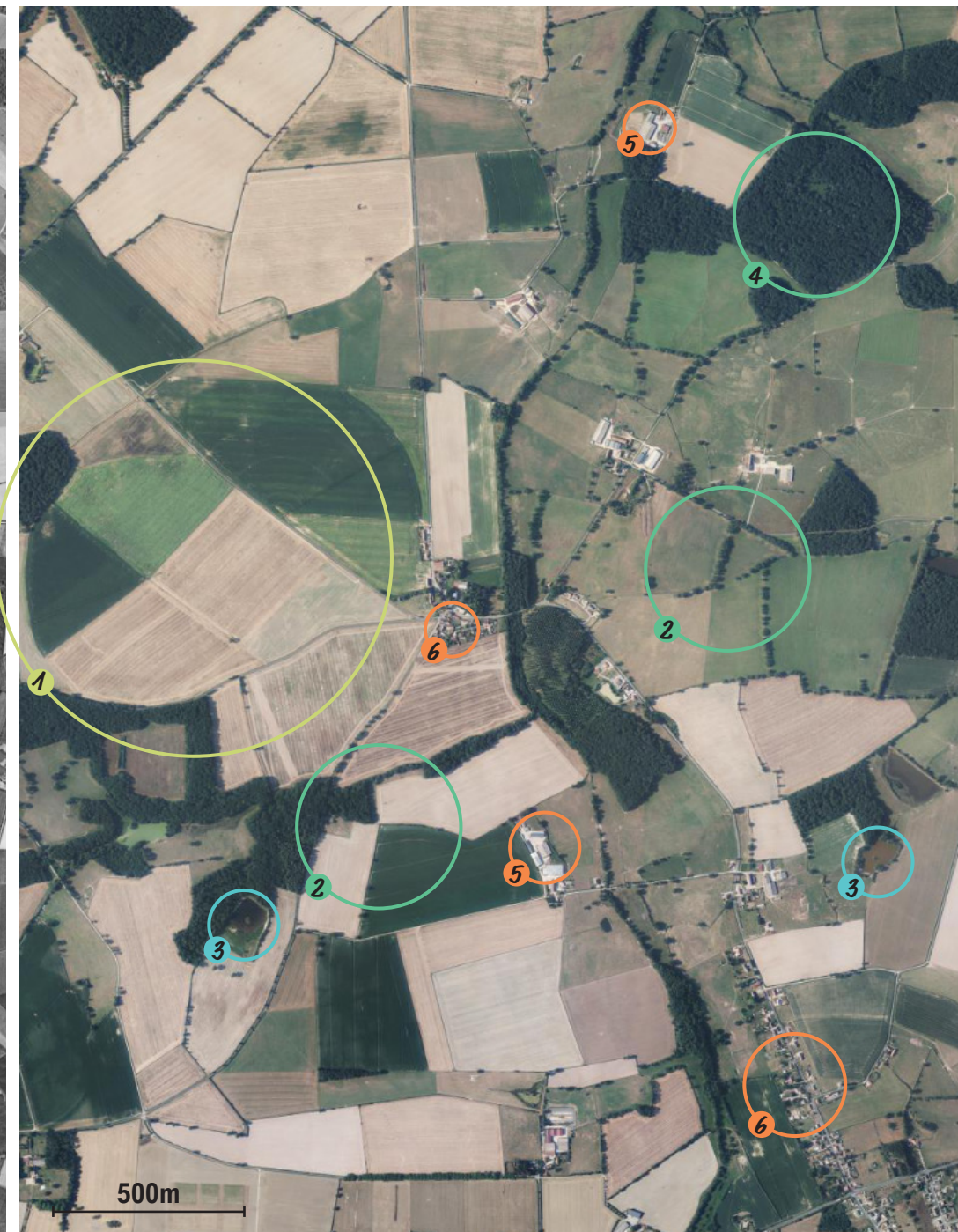
- * **Remembrement important des parcelles agricoles et apparition de nouvelles pratiques comme la culture en cercle**
- * **Création de nombreux plans d'eau** (type retenues ou mares), multipliant leur nombre sur le territoire
- * **Transformation du bocage**, qui se densifie autour des villages et hameaux, mais qui disparaît complètement dans les zones de cultures
- * **Développement urbain résidentiel**, en rupture avec l'urbanisation traditionnelle, localement
- * **Extension des exploitations agricoles** avec des bâtiments à l'architecture « technique », imposante et peu qualitative, s'intégrant mal au paysage rural de la Sologne
- * **Création de nouveaux axes de transports**, en particulier l'A79
- * **Maintien du boisement**

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS PRESENTIES POUR L'AVENIR

- > **Banalisation des paysages agricoles**, notamment avec le risque de transformation vers un paysage de grandes cultures et le risque de perte du patrimoine bâti isolé, qui peut être abandonné et/ou complété par extensions récentes à l'architecture en rupture avec les codes traditionnels
- > **Réadaptation du motif bocager** pour son intérêt face au changement climatique, **redensification de la trame bocagère**
- > **Localement, banalisation des paysages bâtis**, avec la perte de la lisibilité de l'urbanisation et de l'identité rurale-patrimoniale (transition vers un paysage périurbain)
- > **Développement des énergies renouvelables**, en particulier le photovoltaïque en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles, et, plus rarement, au sol

Exemples d'évolution autour de Chézy

- 1 Remembrement important des parcelles (et apparition de cultures en rond)
- 2 Développement du bocage par endroits/disparition du bocage notamment dans les espaces cultivés
- 3 Création d'étangs
- 4 Maintien, voire développement, des boisements
- 5 Création de nouveaux bâtiments agricoles en extension d'exploitations anciennes
- 6 Développement du bâti résidentiel autour des bourgs



Ces comparaisons de photographies sont issues des points de vue photographiés en 2005 dans le cadre de l'Observatoire photographique du Massif Central, reprises en 2023 ou 2024 dans le cadre de cet Atlas. Elles ne sont pas exhaustives et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des évolutions ayant eu lieu mais donnent à voir localement les changements (ou l'absence de changement) ayant eu lieu en presque 20 ans. Avec la comparaison de photos aériennes, elles permettent d'illustrer certaines dynamiques d'évolution.



Thiel-sur-Acolin

Pas de changement significatif, mis à part la disparition d'un arbre au premier plan

Objectifs de qualité paysagère

Remarque : ces objectifs sont notamment issus de la concertation réalisée avec Moulins Communauté et la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

PAYSAGES AGRICOLES

- * Protéger et mettre en valeur les nombreux étangs et veiller à leur équilibre en nombre
- * Gérer et régénérer de façon durable la trame bocagère, en la maintenant ou en la renforçant sur certains secteurs où elle a disparu
- * Accompagner les transformations du bâti agricole et son insertion dans le paysage, en lien avec les codes architecturaux locaux

VALORISATION ET DÉCOUVERTE

- * Poursuivre la mise en valeur du territoire pour inciter à sa préservation et à la découverte
- * Valoriser la multitude de plans d'eau, atout paysager et environnemental
- * Mettre en valeur la ligne de partage des eaux entre l'Allier et la Loire
- * Protéger les atouts patrimoniaux et les valoriser davantage, en particulier les nombreux châteaux
- * Valoriser les grandes forêts comme espaces de balade et de « respiration »
- * Affirmer le lien entre Allier et Loire par des projets de liaisons douces et d'aménagements touristiques
- * Utiliser les grands axes qui traversent le territoire comme opportunité de découverte des paysages locaux, créer des « portes d'entrée » dans le territoire

PAYSAGES BÂTIS

- * Maîtriser le développement de l'urbanisation autour des centres-bourgs
- * Intégrer les constructions nouvelles dans le paysage : concilier la réalité économique des aménagements et les attentes des nouveaux habitants avec la préservation de l'architecture et des paysages
- * Réhabiliter et redynamiser les centres-bourgs par la rénovation du bâti et la mixité des fonctions (activités, commerces et services de proximité)
- * Maintenir le commerce de proximité

CHANGEMENT CLIMATIQUE

- * Maîtriser le développement des projets d'ENR pour les concilier avec les richesses du paysage
- * Adapter les pratiques agricoles au changement climatique
- * Faire évoluer les modes de gestion forestière pour des paysages et milieux forestiers plus résilients

GOVERNANCE

- * Renforcer la compétence paysage au sein des différents services, notamment au sein des EPCI
- * Sensibiliser le public au paysage et au projet de paysage
- * Faire vivre l'Atlas des paysages auprès des différents acteurs du territoire et identifier dès à présent des porteurs et relais locaux



Bibliographie

Concernant l'ensemble du département :

- * Inventaire des paysages de l'Allier, 1995
- * Atlas régional des paysages d'Auvergne, 2011

Concernant tout ou partie de l'ensemble paysager :

- * Charte paysagère du Pays Bourbon, 2007
- * Charte paysagère du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, 2010
- * Atelier des territoires « Val de Besbre », 2016
- * Plan de paysage « RN7 Varennes-sur-Allier », 2019
- * Plan de paysage « Nord Allier RN7 », 2020
- * Atelier des territoires « Site de l'Allier », 2021
- * Dossier 1% paysage, développement et cadre de vie « Autoroute A79 de Montmarault (03) à Digoïn (71) », 2022

*** Documents d'urbanisme :**

SCoT Moulins Communauté, 2011

PLUi Entr'Allier Besbre et Loire, en cours

Sitographie :

- * Site de l'Institut National du Patrimoine Naturel <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8312007>
- * Conservatoire Botanique National du Massif Central
<https://projets.cbnmc.fr/regions-naturelles/10-sologne-bourbonnaise/territoire>



Atlas départemental des paysages de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier | Préfecture de l'Allier | Epoque paysagistes-concepteurs | 2025